



First Session  
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

## Human Rights

*Chair:*  
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

---

Monday, April 24, 2006

---

**Issue No. 1**  
**Organizational meeting**

---

INCLUDING:  
THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE  
(Expenses incurred by the committee during the  
First Session of the Thirty-eighth Parliament)

Première session de la  
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

## Droits de la personne

*Présidente :*  
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

---

Le lundi 24 avril 2006

---

**Fascicule n° 1**  
**Réunion d'organisation**

---

Y COMPRIS :  
LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ  
(Dépenses encourues par le comité au cours de la  
première session de la trente-huitième législature)

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(or Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, P.C.	Poy
(or Comeau)	
*Ex officio members	
(Quorum 4)	

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES DROITS DE LA PERSONNE

*Présidente* : L'honorable A. Raynell Andreychuk

*Vice-présidente* : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(ou Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, C.P.	Poy
(ou Comeau)	
*Membres d'office	
(Quorum 4)	

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Monday, April 24, 2006

(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met at 4:05 p.m., this day, in room 257, East Block, for the purpose of organization pursuant to rule 88.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., Dallaire, Lovelace Nicholas, Munson, Nancy Ruth and Pépin (7).

*In attendance:* The official reporters of the Senate.

*Also in attendance:* Laura Barnett, analyst from the Library of Parliament.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs, P.C., that the Honourable Senator Andreychuk do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Nancy Ruth that the Honourable Senator Carstairs, P.C., be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs, P.C.:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Lovelace Nicholas:

That Honourable Senator Munson be the third member of the steering committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs, P.C.:

That the committee print its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs, P.C., that, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a

**PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le lundi 24 avril 2006

(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, pour tenir une séance d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Dallaire, Lovelace Nicholas, Munson, Nancy Ruth et Pépin (7).

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

*Également présent :* Laura Barnett, analyste à la Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'article 88 du Règlement, la greffière du comité préside à l'élection à la présidence.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., que l'honorable sénateur Andreychuk soit présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Nancy Ruth que l'honorable sénateur Carstairs, C.P., soit vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P. :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le Sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Lovelace Nicholas :

Que l'honorable sénateur Munson soit le troisième membre du comité directeur.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P. :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que la présidence soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à

quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs, P.C., that the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs, P.C.:

That the committee ask the Library of Parliament to assign research staff to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Carstairs, P.C.:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, authority to commit funds be conferred on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and Guideline 3:05 of Appendix II of the *Rules of the Senate*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Munson that the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Pépin that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to: 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the Journals of the Senate on Wednesday, June 3, 1998; and 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du comité du gouvernement et de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P. :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services des conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P. :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et au chapitre 3:05 de l'Annexe II du *Règlement du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée au président, au vice-président et au greffier du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Munson que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Pépin que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à : 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Lovelace Nicholas that, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable traveling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Dallaire:

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the committee adopt the four orders of reference from the previous session and that the chair seek concurrence from the Senate.

At 5:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Lovelace Nicholas que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement ait été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s'il y a circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Dallaire :

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé de permettre cette diffusion à sa discrétion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le comité adopte les quatre ordres de renvoi de la session précédente et que la présidente demande l'accord du Sénat.

À 17 h 35, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Vanessa Moss-Norbury

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Tuesday April 25, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to table its

**FIRST REPORT**

Your Committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104 of the Rules, that the expenses incurred by the Committee during the First Session of the Thirty-eighth Parliament are as follows:

1. With respect to its study on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children:

Transportation & Communications	\$ 207,828.57
Professional and Other Services:	\$ 67,543.64
All Other expenditures	\$ 3,839.15
Witness expenses	\$ 10,965.05
<b>Total:</b>	<b>\$ 290,176.41</b>

2. With respect to its study to invite the Minister of Indian and Northern Affairs concerning the recommendations contained in the Committee's report entitled *A Hard Bed lit lie in: Matrimonial Real Property on Reserve*:

**Total:** \$ 0

3. With respect to its study to monitor issues relating to human and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations:

Transportation & Communications	\$ 49.96
Professional and Other Services	\$ 14,242.32
<b>Total:</b>	<b>\$ 14,292.28</b>

4. With respect to its study to invite from time to time the President of Treasury Board, the President of the Public Service Commission for the purpose of examining cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service:

Professional and Other Services	\$ 68.75
<b>Total:</b>	<b>\$ 68.75</b>

During the session under consideration, your Committee considered four orders of reference, held 30 meetings, and received evidence from 135 witnesses over some 57 hours. Your Committee submitted nineteen reports relating to its work.

Respectfully submitted,

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le mardi 25 avril 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de déposer son

**PREMIER RAPPORT**

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été déferées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par le Comité au cours de la première session de la trente-huitième législature :

1. Relativement à son étude sur les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants :

Transports et communications	207 829,57 \$
Services professionnels et autres	67 544,64 \$
Autres dépenses	3 839,15 \$
Dépenses de témoins	10 965,05 \$
<b>Total :</b>	<b>290 176,41 \$</b>

2. Relativement à son étude visant à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord concernant les recommandations incluses dans le rapport du Comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves* :

**Total :** 0 \$

3. Relativement à son étude visant à surveiller l'évolution de diverses questions ayant traités aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne :

Transports et communications	49,96 \$
Services professionnels et autres	14 242,32 \$
<b>Total :</b>	<b>14 292,28 \$</b>

4. Relativement à son étude visant à inviter de temps en temps le président du Conseil du Trésor, la présidente de la Commission de la fonction publique, dans le but d'examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la Fonction publique fédérale :

Services professionnels et autres	68,75 \$
<b>Total :</b>	<b>68,75 \$</b>

Durant la session en cause, votre Comité a examiné quatre ordres de renvoi, tenu 30 réunions et entendu 135 témoins sur une période d'approximativement 57 heures. Votre Comité a soumis dix-neuf rapports relativement à son travail.

Respectueusement soumis,

*La présidente*

A. RAYNELL ANDREYCHUK,

*Chair*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, April 24, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:05 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

**Vanessa Moss-Norbury, Clerk of the Committee:** Honourable senators, there is a quorum. As clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

**Senator Carstairs:** I move that Senator Andreychuk chair this committee.

**Senator Pépin:** I second that motion.

**Ms. Moss-Norbury:** It is moved by the Honourable Senator Carstairs that the Honourable Senator Andreychuk take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Ms. Moss-Norbury:** I declare the motion carried. I invite Honourable Senator Andreychuk to take the chair.

**Senator A. Raynell Andreychuk (Chairman)** in the chair.

**The Chairman:** Thank you, honourable senators.

I hope we can continue the work that we have started. Although some of you are new to the committee, you will catch up. Please know that you are free to contact me at any time to get my perspectives on our work. You may also talk to Senator Carstairs, who has been here throughout our study. Our new clerk has been well briefed and can give you any related background materials. That will put you in good stead to catch up with the work that we have been doing.

We will now move to the second item on our agenda, the election of a deputy chair.

**Senator Nancy Ruth:** I move that Senator Carstairs be elected as deputy chair.

**The Chairman:** Is everyone in agreement?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** We will now move to the third item on our agenda, the subcommittee on agenda and procedure.

**Senator Carstairs:** I wish to move that item.

**The Chairman:** It is moved by Senator Carstairs moves that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and that the

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 24 avril 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne tient aujourd'hui, à 16 h 5, sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*.

[Traduction]

**Vanessa Moss-Norbury, greffière du comité :** Honorables sénateurs, nous avons le quorum. À titre de greffière du comité, il m'appartient de procéder à l'élection de la présidence. Je suis prête à accueillir les motions à cet effet. Y a-t-il des mises en candidature?

**Le sénateur Carstairs :** Je propose que le sénateur Andreychuk soit présidente du comité.

**Le sénateur Pépin :** J'appuie cette motion.

**Mme Moss-Norbury :** Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs que l'honorable sénateur Andreychuk soit présidente du comité. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

**Des voix :** D'accord.

**Mme Moss-Norbury :** La motion est adoptée. J'invite l'honorable sénateur Andreychuk à prendre place au fauteuil.

**Le sénateur A. Raynell Andreychuk (présidente)** occupe le fauteuil.

**La présidente :** Merci, honorables sénateurs.

J'espère que nous pourrions poursuivre le travail que nous avons commencé. Même si certains membres sont des nouveaux venus, vous allez vous rattraper. Sachez que vous pouvez communiquer avec moi en tout temps pour connaître mon point de vue sur nos travaux. Vous pouvez également vous adresser au sénateur Carstairs, qui a été ici pendant toute la durée de notre étude. Notre nouvelle greffière a été bien briefée et peut vous donner de la documentation pertinente, ce qui vous aidera à vous mettre au fait du travail que nous avons effectué.

Nous allons maintenant passer au deuxième point à l'ordre du jour, l'élection d'un vice-président.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je propose que le sénateur Carstairs soit vice-présidente.

**La présidente :** Êtes-vous tous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Nous passerons maintenant au troisième point à l'ordre du jour, le Sous-comité du programme et de la procédure.

**Le sénateur Carstairs :** J'aimerais présenter cette motion.

**La présidente :** Il est proposé par le sénateur Carstairs que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et que le sous-comité soit

subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and to schedule hearings.

**Senator Carstairs:** I move that Senator Munson be the third member of the steering committee.

**The Chairman:** Are we having consultation regarding that matter?

**Senator Carstairs:** We have had consultation up to this point.

**The Chairman:** Could we move the motion first?

**Senator Carstairs:** Yes.

**The Chairman:** That would be the appropriate way to do it.

**Senator Carstairs:** I move the motion.

**The Chairman:** You are part of the motion. Could we get one of the senators to move the motion that the chair and deputy chair and one other be elected?

**Senator Lovelace Nicholas:** I so move.

**The Chairman:** Senator Lovelace so moves; is there agreement?

**Senator Munson:** Yes.

**The Chairman:** We have had our consultation, and we are inviting Senator Munson to be the third member. I understand he is in agreement with that.

**Senator Munson:** I graciously accept.

**The Chairman:** The steering committee will be composed of the chair, the deputy chair and Senator Munson.

The next item is as motion to print the committee's proceedings.

**Senator Carstairs:** I so move that the committee print its proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet demand.

**The Chairman:** Is there agreement?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** We will now move to the fifth item, authorization to hold meetings and to print evidence when quorum is not present.

**Senator Carstairs:** I move that, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

**The Chairman:** Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** The next item on our agenda is the financial report.

autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

**Le sénateur Carstairs :** Je propose que le sénateur Munson soit le troisième membre du comité de direction.

**La présidente :** Tenons-nous une consultation à ce sujet?

**Le sénateur Carstairs :** Nous avons eu une consultation jusqu'à maintenant.

**La présidente :** Pouvons-nous présenter la motion d'abord?

**Le sénateur Carstairs :** Oui.

**La présidente :** Ce serait la bonne façon de procéder.

**Le sénateur Carstairs :** Je présente la motion.

**La présidente :** Vous êtes visée par la motion. Un autre sénateur peut-il proposer que la présidente, la vice-présidente et un autre membre soient choisis?

**Le sénateur Lovelace Nicholas :** J'en fais la proposition.

**La présidente :** Le sénateur Lovelace en fait la proposition; êtes-vous d'accord?

**Le sénateur Munson :** Oui.

**La présidente :** Nous avons tenu notre consultation, et nous invitons le sénateur Munson à être le troisième membre du comité. Je crois comprendre qu'il est d'accord.

**Le sénateur Munson :** J'accepte de bonne grâce.

**La présidente :** Le comité de direction sera composé de la présidente, de la vice-présidente et du sénateur Munson.

Le prochain point porte sur l'impression des délibérations du comité.

**Le sénateur Carstairs :** Je propose que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidence soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Nous passerons maintenant au cinquième point, Autorisation à tenir des réunions et impression des témoignages en l'absence de quorum.

**Le sénateur Carstairs :** Je propose que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le prochain point à l'ordre du jour porte sur le rapport financier.

**Senator Carstairs:** I move that the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

**The Chairman:** Has that draft report been circulated to members?

**Senator Dallaire:** It has not been seen.

**The Chairman:** It was not seen by some. Are there extra copies? Were they circulated to the offices?

**Senator Carstairs:** My office did not get it.

**The Chairman:** We will circulate the draft report to all of the members. This is the paragraph with regard to filing a report of expenditures from the previous session?

**Senator Carstairs:** That is right. It has nothing to do with this session.

**The Chairman:** It is not the budget for the coming session. It is the obligation that the first act of any committee, upon resuming its work, is to file a financial report of the expenses incurred by the committee in the previous Parliament — the previous Parliament being the First Session of the Thirty-eighth Parliament. The report outlines the money that was spent on our various studies.

**Senator Dallaire:** Do we have any background for that budget, or are we just bringing it into official recognition?

**The Chairman:** We are held accountable. This is the money we have spent for the previous session.

**Senator Dallaire:** Is this committee held accountable for that, or are we just acknowledging that it existed?

**The Chairman:** You have put it in an interesting way.

I think you are held accountable for it in the sense that you delegated those responsibilities to a chair, vice-chair and a steering committee, people who have actually gone through spending the money. The report reflects what our best understanding is.

No, you cannot be sued, if that is what you are asking.

**Senator Dallaire:** That is fine.

**The Chairman:** It starts with filing a budget. You will scrutinize it, review it and approve it. Then, between the administration, the clerk and her office, and the steering committee, we are responsible for ensuring that they are passed in accordance with what was approved.

**Senator Carstairs:** Technically, we are not responsible, because this committee could be made up of entirely different members than the previous committee. Nevertheless, the Senate rules require that the first thing we must do is to report on what was spent by the previous committee.

**Le sénateur Carstairs :** Je propose que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

**La présidente :** L'ébauche du rapport a-t-elle été distribuée aux membres?

**Le sénateur Dallaire :** On ne l'a pas vue.

**La présidente :** Certains membres ne l'ont pas vue. Y a-t-il des copies supplémentaires? Le document a-t-il été envoyé aux bureaux?

**Le sénateur Carstairs :** Mon bureau ne l'a pas reçu.

**La présidente :** Nous ferons circuler le rapport provisoire parmi tous les membres. Il s'agit bien du paragraphe concernant le dépôt d'un rapport des dépenses de la session précédente?

**Le sénateur Carstairs :** C'est exact. Cela n'a rien à voir avec la présente session.

**La présidente :** Ce n'est pas le budget de la session à venir. C'est que, à la fin de ses travaux, chaque comité a l'obligation, avant toute chose, de déposer un rapport financier des dépenses qu'il a encourues dans le cadre de la législature précédente — c'est-à-dire la première session de la 38<sup>e</sup> législature. Le rapport fait état de l'argent qui a été dépensé dans le cadre de nos diverses études.

**Le sénateur Dallaire :** Avons-nous de la documentation sur ce budget, ou est-ce que nous lui donnons tout simplement une reconnaissance officielle?

**La présidente :** Nous sommes tenus responsables. Il s'agit de l'argent que nous avons dépensé durant la session précédente.

**Le sénateur Dallaire :** Le présent comité en est-il tenu responsable, ou faisons-nous tout simplement reconnaître qu'il a existé?

**La présidente :** Vous présentez la chose de façon intéressante.

Je crois que vous en êtes tenu responsable en ce sens que vous avez délégué ces responsabilités à une présidente, à une vice-présidente et à un comité de direction, les gens qui ont effectivement dépensé l'argent. Le rapport reflète ce que nous en comprenons.

Non, vous ne pouvez pas être poursuivi, si c'est là ce que vous voulez savoir.

**Le sénateur Dallaire :** Très bien.

**La présidente :** Tout d'abord, un budget est présenté. Vous l'examinez attentivement, vous l'étudiez et vous l'approuvez. Puis, entre l'administration, la greffière et son bureau, et le comité de direction, nous sommes tenus de nous assurer que l'argent est dépensé conformément à ce qui avait été approuvé.

**Le sénateur Carstairs :** Techniquement, nous ne sommes pas responsables, parce que le présent comité pourrait être totalement différent du comité précédent. Néanmoins, le Règlement du Sénat prévoit que la première chose que nous devons faire, c'est déposer un rapport sur les dépenses du comité précédent.

If the Senate chooses to question that report, the legitimacy of the questions are actually directed to the previous chair. The previous chair is the same chair, in this case, so there would be a direct line of accountability.

However, in most cases, it could be an entirely different set of people that were engaged. "Reconciliation statement" would be the best way to describe it, rather than a budgetary statement.

**The Chairman:** The way it was explained to me when I assumed my first position as chair was that we are responsible for ensuring that we present a budget to the extent that we can, and we know the money has been expended. The obligation lies with the clerk when we travel, for example, to submit those expenses to the chair to sign off on.

Senator Carstairs is quite right. I was assuming I was there before and after, but I have scrutinized it, and it is in accordance with what we actually expended, to the best of my knowledge and ability to scrutinize. I have not done a line-by-line analysis. I have accepted the clerk's recommendations and summaries.

**Senator Dallaire:** That is exactly what I meant.

**The Chairman:** Are we in agreement?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** The next item deals with the research staff.

**Senator Carstairs:** I move that the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee; that the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills and estimates as are referred to it; that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and that the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

**The Chairman:** Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** This committee has relied on the library. In the study of international covenants and treaties, we were fortunate to have the help of Laura Barnett, who has an expertise in certain areas of international conventions and has provided a broader perspective. She is here, and I will invite her to join us, as the library has indicated that she can continue to serve this committee. Welcome back to the committee, Ms. Barnett.

The next item deals with the authority to commit funds and certify accounts.

**Senator Carstairs:** I move that, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act and section 7, chapter 3:06 of the Senate Administrative Rules, authority to commit funds be

Si le Sénat décide de poser des questions sur ce rapport, les questions sont adressées à la présidence antérieure. Dans ce cas-ci, la présidence est la même que précédemment, alors il y aurait une responsabilité directe.

Toutefois, dans la plupart des cas, un groupe de personnes tout à fait différent pourrait avoir été désigné. Il s'agit davantage d'un rapport de rapprochement que d'un état budgétaire.

**La présidente :** Lorsque j'ai assumé le rôle de présidente la première fois, on m'avait expliqué que nous sommes responsables de présenter un budget dans la mesure où nous le pouvons et dans la mesure où nous savons que l'argent a été dépensé. Lorsque nous voyageons, par exemple, la greffière a l'obligation de soumettre ces dépenses à l'approbation de la présidence.

Le sénateur Carstairs a raison. Je présumais que j'étais là avant et après, mais j'ai examiné attentivement le rapport et il est conforme à ce que nous avons vraiment dépensé, au mieux de mes connaissances et de ma capacité d'examen. Je ne l'ai pas analysé ligne par ligne. J'ai accepté les recommandations et les résumés de la greffière.

**Le sénateur Dallaire :** C'est exactement ce que je voulais dire.

**La présidente :** Sommes-nous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le prochain point porte sur le personnel de recherche.

**Le sénateur Carstairs :** Je propose que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité; que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyées; que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le comité a eu recours aux services de la Bibliothèque. Dans l'étude des pactes et des traités internationaux, nous avons eu la chance d'obtenir l'aide de Laura Barnett, qui a une expertise dans certains domaines des conventions internationales et qui a su apporter une perspective plus vaste. Elle est ici, et je l'inviterais à se joindre à nous, puisque la Bibliothèque a indiqué qu'elle pouvait continuer à offrir ses services à notre comité. Bienvenue à nouveau, madame Barnett.

Le prochain point porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

**Le sénateur Carstairs :** Je propose que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 7, chapitre 3:06, du Règlement administratif du Sénat,

conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee; and that pursuant to section 34 of the Financial Administration Act and section 8, chapter 3:06 of the Senate Administrative Rules, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee.

**The Chairman:** Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** The next item, No. 9, is travel.

**Senator Munson:** I move that the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee, and/or such staff as may be necessary, to travel on assignment on behalf of the committee.

**The Chairman:** Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** No. 10 relates to designation of members travelling on committee business.

[Translation]

**Senator Pépin:** I move that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

[English]

**The Chairman:** Is it agreed? Is there a question?

**Senator Carstairs:** I want to put on the record that I take this designation very seriously. I have seen it abused — however, not by this committee, let me reassure the members of this committee. Nevertheless, I have seen it abused by other committees.

If the entire committee is travelling to hear witnesses, obviously, that is covered under here. If one of us attends a conference, gathers information and shares that information with the rest of us, obviously, that is to be included. However, that is the extent of what I think should be included in this designation. Perhaps because I have worn hats as both deputy leader and the government leader in the Senate, I think attendance in the Senate, since we meet usually about 75 days a year, is critical. I am loath to give blanket permission for people to use this clause to do things other than specific work for this committee. I want that to be on the record.

l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et à la greffière du comité; et que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 8, chapitre 3:06, du Règlement administratif du Sénat, l'autorité d'approuver les comptes à payer soit conférée au président, au vice-président et au greffier du comité.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le prochain point, le neuvième à l'ordre du jour, porte sur les voyages.

**Le sénateur Munson :** Je propose que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le 10<sup>e</sup> point porte sur la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité.

[Français]

**Le sénateur Pépin :** Je propose que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et

2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

[Traduction]

**La présidente :** Êtes-vous d'accord? Y a-t-il des questions?

**Le sénateur Carstairs :** J'aimerais préciser pour le compte rendu que je prends cette désignation très au sérieux. Certains en ont déjà abusé — mais pas dans notre comité, je tiens à rassurer les membres. Toutefois, j'ai vu d'autres comités en abuser.

Si l'ensemble du comité voyage pour entendre des témoins, c'est évidemment prévu ici. Si l'un de nous assiste à une conférence, recueille de l'information et la transmet aux autres, c'est bien sûr compris également. Toutefois, c'est tout ce qui devrait être inclus dans cette désignation, à mon avis. C'est peut-être parce que j'ai déjà été leader adjoint et leader du gouvernement au Sénat, mais je crois que la présence au Sénat est très importante, puisque nous nous réunissons habituellement environ 75 jours par année. Je ne suis pas disposée à donner une permission générale pour que les gens utilisent cette disposition pour faire d'autres choses que le travail spécifique du comité. Je veux que ce soit écrit dans le compte rendu.

**The Chairman:** I share your point of view, because I have not ever accepted the designation like this. However, when this committee was trying to finish up a report and meeting some deadlines — there were some conferences that we thought would give us the kind of information we needed — after canvassing all members regarding their availability to attend a conference, we ended up designating only our researcher. I think we have been very cautious and I hope we continue to be that way. It is on the record. Perhaps the other committees should take note.

**Senator Dallaire:** I am not fully versed on the nuances of this. It is not public yet, but I have just been made a member of the committee on genocide prevention by Kofi Annan. It is not a government duty; it is a duty for the UN. The question will be whether, if I have meetings during Senate time, I will be dispensed from Senate duty to do that. I am a little concerned if I have to go to the committee — and this is my real question — to ask for support for this or similar related duties.

**The Chairman:** I would suggest that that be something you take up with your leadership.

What we are talking about here — and I know where Senator Carstairs is coming from — is that there have been instances when people say, “I am dealing with” — take any topic you like. You can go to the Internet and find all kind of conferences and say, “I would like to attend this one or that one.” They then go before the steering committee and say, “I would like to attend, on such and such a day, this conference, because it will be helpful to the committee.” However, it was not something initiated by the committee. Although it is very hard to say no to one of your colleagues, we are signalling that we will probably say no, unless there is a compelling reason, one that helps the body of the work.

Your own travel and whether that counts for that is a leadership issue. I do things with international organizations. I have to negotiate whether my activity falls within the parliamentary rules — whether it is Senate business, public business or a day absent. Those are the kinds of issues I would not want to answer for you.

**Senator Dallaire:** No, I was just seeking advice on this.

**The Chairman:** That would involve your leader. This is not what we are talking about.

**Senator Dallaire:** If a subject is on the agenda of the committee and there is a member who has a certain expertise in that area who wishes to pursue that expertise with regard to the subject in the committee, then what do we do? Do we write a memo to the chair and try to work something out?

**The Chairman:** Yes, and then the steering committee meets to discuss it.

Are we agreed on that one?

**La présidente :** Je partage votre point de vue, parce que je n’ai jamais accepté la désignation de cette façon-là. Toutefois, lorsque le comité essayait de terminer un rapport et de respecter certains délais — il y avait des conférences où nous pensions pouvoir obtenir l’information dont nous avions besoin —, après avoir consulté tous les membres pour savoir qui serait disponible pour assister à une conférence, nous avons fini par désigner seulement notre attaché de recherche. Je crois que nous avons été très prudents et j’espère que nous continuerons de l’être. C’est dans le compte rendu. Les autres comités devraient peut-être en prendre bonne note.

**Le sénateur Dallaire :** Je ne connais pas très bien ces subtilités. La chose n’a pas encore été rendue publique, mais je viens tout juste d’être nommé membre du comité pour la prévention des génocides par Kofi Annan. Il ne s’agit pas d’une fonction gouvernementale; c’est une fonction de l’ONU. Il s’agira de savoir, si j’ai des réunions alors que le Sénat siège, si je serai dispensé de remplir mes fonctions sénatoriales pour assister à ces réunions. Cela me préoccupe un peu si je dois m’adresser au comité — et c’est là ma vraie question — pour demander de m’appuyer dans cette fonction ou d’autres tâches connexes.

**La présidente :** Je dirais qu’il s’agit là d’une question que vous devrez aborder avec la direction de votre parti.

Ce dont nous parlons ici — et je comprends ce que le sénateur Carstairs veut dire — c’est qu’il y a eu des cas où des gens ont dit : « Je m’occupe de » — tel ou tel sujet. Vous pouvez aller sur Internet et trouver toutes sortes de conférences et dire : « J’aimerais participer à celle-ci ou à celle-là. » Vous vous présentez ensuite devant le comité de direction pour dire : « J’aimerais participer, tel ou tel jour, à cette conférence, car elle sera utile pour le comité. » Toutefois, il ne s’agit pas d’un sujet lancé par le comité. Bien qu’il soit très difficile de dire non à l’un de vos collègues, nous voulons dire que nous dirons probablement non, à moins que la raison invoquée soit impérative et susceptible de favoriser l’ensemble des travaux.

C’est au leader de prendre une décision au sujet de vos déplacements et de leur utilité. Je m’occupe de questions liées aux organisations internationales. Je dois négocier pour déterminer si mes activités cadrent avec les règles parlementaires — s’il s’agit de travaux du Sénat, d’affaires d’intérêt public ou d’un jour d’absence. Ce sont les genres de questions pour lesquelles je ne voudrais pas répondre pour vous.

**Le sénateur Dallaire :** Je comprends, je demandais simplement conseil à ce sujet.

**La présidente :** Il faudrait vous adresser à votre leader. Ce n’est pas un point dont nous nous occupons.

**Le sénateur Dallaire :** Si un tel sujet est à l’ordre du jour du comité et qu’un membre qui a une certaine expertise dans ce domaine souhaite en tirer parti pour faciliter les travaux du comité, que faisons-nous alors? Écrivons-nous une note de service à la présidence pour essayer de parvenir à une entente?

**La présidente :** Oui, puis le comité de direction se réunit pour en débattre.

Sommes-nous d’accord à cet égard?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** The next item, number 11, is travelling and living expenses of witnesses.

**Senator Lovelace Nicholas:** I move that pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

**The Chairman:** Is there agreement?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** This rule was put in a few years ago, in particular with regard to one committee that I sat on, where we would invite an organization to give evidence and they would show up with five, six or seven people, not having discussed it with the clerk, and then would seek to have all of the people reimbursed. The rule is one witness per organization and, exceptionally, two, if it is merited, which the chair can authorize, but it does not give us authority to go beyond that. In speaking to people who want to come to testify, I have tried to make it clear to them that they can seek a representative spokesperson to speak for them.

**Senator Nancy Ruth:** If an individual comes on their own tick and is willing to pay for himself or herself and their colleague or the person who is presenting, is there some sort of procedure that he or she can go through to get time here, even though we only pay for one? How does it work?

**The Chairman:** Basically, we invite the organization. If they want to bring three people and we only pay for one, they can apportion their time. Normally, subject to discretion, we say 20 minutes or a half an hour per group. If they want to take five minutes each, they can do that. We have often had, for example, the Canadian police organization come to the Legal and Constitutional Affairs Committee with a number of members, but we do not pay for them. They decide who speaks for them and in what order.

The next item refers to electronic media coverage of public meetings.

I think Senator Dallaire should move this one.

[Translation]

**Senator Dallaire:** I move that the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le point suivant, n<sup>o</sup> 11, frais de déplacement et de séjour des témoins.

**Le sénateur Lovelace Nicholas :** Je propose que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité peut rembourser des dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin d'un même organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

**La présidente :** Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Cette règle a été mise en vigueur il y a quelques années, notamment par rapport à un comité auquel je siégeais; nous invitons un organisme à témoigner et cinq, six ou sept personnes se présentaient, sans qu'il n'en ait été question avec le greffier; ensuite, toutes voulaient se faire rembourser. La règle est la suivante : un témoin par organisme et, exceptionnellement, deux, si c'est justifié, sous réserve de l'autorisation de la présidence, mais nous ne pouvons pas aller plus loin. Lorsque je parle aux gens qui veulent venir témoigner, j'essaie de leur dire clairement qu'ils peuvent envoyer un porte-parole qui les représente.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Si une personne vient de son propre chef et est prête à payer ses frais et ceux de son collègue ou de la personne qui fait un exposé, existe-t-il une procédure lui permettant de participer à l'audience, même si nous ne payons les frais que d'une seule personne? Comment cela fonctionne-t-il?

**La présidente :** En fait, nous invitons l'organisme. S'il veut se faire représenter par trois personnes et que nous ne payons les frais que d'une seule, elles peuvent partager leur temps. Habituellement, sous réserve de notre pouvoir discrétionnaire, nous prévoyons 20 minutes ou une demi-heure par groupe. Si ces personnes veulent parler cinq minutes chacune, c'est possible. Il est souvent arrivé, par exemple, que l'Association canadienne des policiers soit représentée devant le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles par plusieurs personnes, mais nous ne remboursons pas leurs frais. C'est à cet organisme de décider qui sont ses porte-parole et dans quel ordre ils vont parler.

Le point suivant porte sur la diffusion des délibérations publiques par média d'information électronique.

Je crois que le sénateur Dallaire devrait proposer ce point.

[Français]

**Le sénateur Dallaire :** Je propose que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

[English]

**The Chairman:** Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Item No. 13 is that the time slot for our regular meetings is at four o'clock on Mondays. I should say that when this committee started we were designated, as was one other committee, to Mondays. We did canvass other possibilities, such as sitting on a Thursday or a Friday or sitting all day on a Monday, and this is where we ended up, having gone through many senators and many senators' wishes. This worked out best because of travel for senators who come from the East and the West. However, we have exceptionally — and there are rules in which we have to seek concurrence of the two whips — sat outside of these times. That is the normal rule for all committees. At present, we meet at 4:00 p.m. on Monday, and we will sit until 6:00 p.m. or 7:00 p.m.

That takes care of the organizational meeting.

For the newer members, I will take a moment and say that we started out studying the machinery of human rights, and particularly the international machinery, which was being studied by no one else. It was of concern in the academic, legal and NGO communities and others as to how we go about getting ourselves into treaties, conventions and agreements. What role does Parliament play? How does it affect the implementation? Is it implemented?

We did the largest study, which was "Promises to Keep." We had four or five subject matters to pursue further under "Promises to Keep," areas that witnesses brought to us and said that this area of implementation of treaties is extremely important in Canada and needs to be updated. That was almost a universal issue. How to go about it, however, was not so universal. Everyone had their own idea how to do it.

We have continued that reference as we come to each Parliament because we have done work out of that study and we have an ongoing reference that we can at any time bring in witnesses if there are any changes in any of those areas. I would invite all of the senators to read "Promises to Keep," and I am suggesting that we continue that reference.

Out of that study, we did the Aboriginal women on reserves and we did the Organization of American States — the convention and the Inter-American Court of Human Rights studies. We finished both of those studies. We filed them with the Senate, the Senate approved them, and we sent letters to the minister to reply to the reports.

In some cases, we got replies. Some were diplomatic, but not very helpful, saying they will continue to look into it and they are working on it. In the case of Aboriginal women on reserves, we went one step further and told the government to stop consulting, that the issues were known, and to move to negotiate

[Traduction]

**La présidente :** Est-ce d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Point n° 13. Le créneau horaire de nos séances ordinaires est 16 heures, le lundi. Je devrais dire que lorsque notre comité a débuté, on nous a attribué le lundi, comme dans le cas d'un autre comité. Nous avons examiné d'autres possibilités, comme par exemple siéger le jeudi ou le vendredi ou toute la journée le lundi, et c'est ce qui a été décidé, après avoir consulté beaucoup de sénateurs et écouté les desiderata de beaucoup d'entre eux. C'est ce qui semblait convenir le mieux à cause des déplacements des sénateurs qui viennent de l'Est et de l'Ouest. Toutefois, exceptionnellement — et il existe des règles et les deux whips doivent donner leur accord — nous avons siégé en dehors de ces moments-là. C'est la règle habituelle de tous les comités. À l'heure actuelle, nous nous réunissons à 16 heures le lundi et la séance se poursuit jusqu'à 18 heures ou 19 heures.

Ainsi se termine la séance d'organisation.

Pour les membres les plus nouveaux du comité, j'aimerais dire que nous avons commencé à examiner le système des droits de la personne, notamment le système international, point sur lequel aucun autre comité ne s'est penché. Les universitaires, les juristes et les ONG, ainsi que d'autres, se sont dit préoccupés par la façon dont nous participons aux traités, conventions et accords. Quel rôle joue le Parlement? En quoi cela touche-t-il la mise en oeuvre? La mise en oeuvre a-t-elle lieu?

Nous avons effectué l'étude la plus vaste, intitulée « Des promesses à tenir ». Nous avons eu de quatre à cinq thèmes à étudier plus à fond dans le contexte de « Des promesses à tenir », selon les sujets qui nous ont été présentés par des témoins qui ont déclaré que ce domaine de mise en oeuvre des traités est extrêmement important au Canada et doit être mis à jour. C'était une question quasi-universelle. Comment s'y prendre, toutefois, n'était pas aussi universel, puisque tout un chacun avait une idée bien personnelle à cet égard.

À chaque législature, nous poursuivons cet examen, car nous avons fait du travail à partir de cette étude, que le renvoi à ce sujet est constant puisque nous pouvons, n'importe quand, convoquer des témoins en cas de changements dans ces domaines. J'inviterais tous les sénateurs à lire « Des promesses à tenir », et je propose que nous poursuivions cette étude.

À partir de cette étude, nous avons examiné la question des femmes autochtones dans les réserves, ainsi que l'Organisation des États américains — la convention et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Nous avons terminé ces deux études et les avons déposées au Sénat, lequel les a approuvées; nous avons ensuite envoyé des lettres au ministre pour qu'il puisse répondre aux rapports.

Dans certains cas, nous avons reçu des réponses. Certaines étaient diplomatiques, mais pas très utiles, indiquant que la question continuait d'être examinée. Dans le cas des femmes autochtones dans les réserves, nous sommes allés un peu plus loin et avons dit au gouvernement de cesser les consultations, vu que

with the Aboriginal leadership. The last report, entitled, in part, "Still Waiting," was filed and we demanded that the government proceed.

I am suggesting that in those two studies, namely, the Aboriginal one and the OAS, it is clear what we think the government should do. The government has not said that it is the wrong thing; rather, they say they are going to do it but never quite get to do it. What we are suggesting, from talking to Senator Carstairs, is that we pursue the new government now, that we write to the new ministers and remind them of these reports, attach them, in fact. Basically, we will give the same advice to the new ministers, that they move on with these studies. I will be asking in a moment for your concurrence of that. Those are the two issues that we have to date specifically studied out of "Promises to Keep." We actually got the matrimonial study one as a separate reference. We did not take it out of the "Promises to Keep."

One other one we did was the Public Service Commission. There was some concern of human rights issues on hiring and firing practices, basically on getting more diversity into our Public Service Commission. We looked at issues of minorities, particularly visible minorities, but also others that I would not call quite minorities — women in management positions and upper echelons of the public service. We received a reference to review the Public Service Commission with respect to human rights aspects — mainly, the issues of discrimination we were looking at. From time to time, we have called Maria Barrados, the chair of the Public Service Commission, to attend here and testify about what they are doing. As you know, there is new legislation in place act with respect to public servants, and we had Ms. Barrados come and talk to us about how she is implementing the new act, to find out how she intends to raise the level of visible minorities, other minorities, Aboriginal people and women in all aspects of the Public Service Commission. She has been rather forthcoming.

As well, we had Mel Cappe, from the Privy Council Office, come and talk about that. There was some discussion about responsibility of deputy ministers and others to promote competent people in these matters, and whether there was some discrimination. We have been following this issue and I think it would be appropriate that we continue to do so.

We pointed out that, while the reports of the Public Service Commission are filed in Parliament, no one does much with them. This committee could study the human rights aspects, as we called them. That would be one that we would like to continue.

les questions sont bien connues, et de passer aux négociations avec les chefs autochtones. Le dernier rapport, intitulé en partie « Toujours en attente », a été déposé et nous avons exigé que le gouvernement y donne suite.

Ce que, d'après nous, le gouvernement devrait faire, ressort très clairement, me semble-t-il, de ces deux études, soit les femmes autochtones et l'OEA. Le gouvernement n'a pas rejeté nos suggestions, il a plutôt dit qu'il allait s'y mettre mais ne l'a pas vraiment fait. Après avoir parlé au sénateur Carstairs, nous proposons de demander avec insistance au nouveau gouvernement d'agir, d'écrire aux nouveaux ministres et de leur rappeler ces rapports, de les joindre en annexe, en fait. Nous allons essentiellement donner le même conseil aux nouveaux ministres, à savoir qu'ils donnent suite à ces études. Je vais demander dans un instant votre accord à ce sujet. Ce sont les deux questions que nous avons jusqu'à présent examinées dans la foulée du rapport « Des promesses à tenir ». Nous avons reçu sous forme de renvoi distinct l'étude sur les biens immobiliers matrimoniaux. Nous ne l'avons pas extraite du rapport « Des promesses à tenir ».

Nous avons également fait une étude sur la Commission de la fonction publique. Des questions se posaient au sujet des droits de la personne, en matière d'embauche et de licenciement, également au sujet d'une diversité accrue au sein de la Commission de la fonction publique. Nous nous sommes penchés sur les minorités, les minorités visibles en particulier, mais également d'autres que je ne qualifierais pas de minorités — les femmes dans les postes de gestion et les postes plus élevés de la fonction publique. Nous avons reçu un renvoi nous chargeant d'examiner la Commission de la fonction publique par rapport aux droits de la personne — essentiellement, les questions de discrimination. De temps à autre, nous avons convoqué Maria Barrados, présidente de la Commission de la fonction publique, pour qu'elle vienne témoigner de ce que fait la Commission. Comme vous le savez, une nouvelle mesure législative est en vigueur pour les fonctionnaires, nous avons reçu Mme Barrados qui nous a parlé de la façon dont elle met en œuvre la nouvelle loi, qui nous a indiqué comment elle prévoit augmenter le nombre de minorités visibles, d'autres minorités, des Autochtones et des femmes, dans tous les domaines de la Commission de la fonction publique. Elle a été assez coopérative.

Nous avons également reçu Mel Cappe, du Bureau du Conseil privé, qui est venu nous parler à ce sujet. Nous avons débattu de la responsabilité des sous-ministres et d'autres pour favoriser la promotion des personnes compétentes à cet égard; nous avons également demandé s'il y avait de la discrimination dans ce domaine. Nous avons suivi de près cette question et je pense qu'il conviendrait que nous poursuivions cet examen.

Nous avons fait remarquer que même si les rapports de la Commission de la fonction publique sont déposés au Parlement, personne ne s'en préoccupe vraiment. Notre comité pourrait étudier les aspects reliés aux droits de la personne, comme nous les appelons. C'est un sujet que nous aimerions poursuivre.

**Senator Dallaire:** On that one, I have two points. First, have the unions come forward or been heard here?

**The Chairman:** We have not particularly called them and they have not particularly asked to meet with us. The unions have contacted me to talk about the Convention on the Rights of the Child, not on the Public Service Commission. They made their views known to the government, and I think they prefer to do it that way — but I am only inferring that.

**Senator Dallaire:** However, it would be interesting to know how the union views that. As a union, its responsibility is also to promote such affirmative action.

The other thing is that there are grumblings of ex-military veterans being not responded to by the Public Service Commission. It started in 1993 with the non-parachute clause and they are now raising that as a human rights point. That might start appearing in a more concrete fashion in the months to come because of the change in Bill C-45.

**Senator Carstairs:** I think it is important that we make it clear, particularly to the new members of this committee, that this committee does not deal with individual cases. That has been a commitment from the very moment this committee was formed. Certainly, we do deal with a group or with class cases. For example, if a particular public servant has a complaint against the government, we do not hear those cases; but we do hear the generic cases. That is where it is critical and that is where we have been going with this particular reference. It was Senator Oliver who wanted us to go down this road. His particular concern, obviously, was the under-representation in our public service of members of the visible minority community.

As members of the committee, you will get a number of emails, informing you of a wonderful case the committee should be dealing with. We would suggest that members respond the way the committee has been authorized, which is that we do not deal with individual cases, that we deal with groups of cases or with systemic problems.

**Senator Dallaire:** Do you have a format answer? That would be helpful.

**The Chairman:** If you get those letters and are not comfortable responding, I encourage you to make them available to the clerk, because chances are we are all getting the same letters, and it might be helpful to know. You may not know about some of the background because we have already received some of them. There will probably be some people who will contact you that have already contacted us in the past — and they will continue to pursue me and you. Not only do I tell them that we do not handle individual cases, I also make it very clear that there are processes within our governments and elsewhere for complaints. We can give advice to the government, to the Senate or we can simply comment, for what it is worth, on an educational value, et cetera. We do not want to be seen interfering

**Le sénateur Dallaire :** À cet égard, j'ai deux questions. Premièrement, les syndicats se sont-ils manifestés ou les avons-nous entendus?

**La présidente :** Nous ne les avons pas particulièrement convoqués et ils n'ont pas vraiment demandé à nous rencontrer. Les syndicats m'ont contactée pour parler de la Convention relative aux droits de l'enfant, et non de la Commission de la fonction publique. Ils ont indiqué au gouvernement ce qu'ils pensaient, et je crois qu'ils préfèrent procéder de la sorte — mais c'est une simple conclusion de ma part.

**Le sénateur Dallaire :** Il serait toutefois intéressant de savoir ce qu'en pensent les syndicats. En tant que syndicats, ils ont aussi la responsabilité de promouvoir l'action positive.

Par ailleurs, d'anciens combattants ont prétendu que la Commission de la fonction publique ne leur avait pas répondu correctement. Le débat a commencé en 1993 au sujet de la disposition relative à la suppression du parachute doré; ils posent maintenant cette question sous l'angle des droits de la personne. Cela pourrait commencer à se manifester de manière plus concrète dans les mois à venir, à cause du changement apporté au projet de loi C-45.

**Le sénateur Carstairs :** Je pense qu'il est important de dire clairement, surtout aux nouveaux membres de notre comité, que notre comité ne traite pas de cas particuliers. C'est un engagement qui a été pris dès la création de notre comité. Certainement, nous nous occupons d'affaires de groupes ou collectives. Par exemple, si un fonctionnaire a une plainte contre le gouvernement, nous ne l'entendons pas; mais nous entendons les cas collectifs. Ce sont ces cas-là qui sont importants et c'est l'orientation que nous avons prise dans le contexte de ce renvoi. C'était le sénateur Oliver qui voulait que l'on procède de la sorte. Ce qui l'inquiétait, bien sûr, c'était la sous-représentation au sein de la fonction publique des membres des minorités visibles.

En tant que membres du comité, vous allez recevoir plusieurs courriels, vous informant de tel ou tel cas merveilleux que le comité devrait aborder. Nous proposons que les membres du comité répondent en décrivant la façon dont le comité a été créé, ce qu'il est en droit de faire, et en particulier, que nous ne traitons pas de cas particuliers, mais de groupes de cas ou de problèmes systémiques.

**Le sénateur Dallaire :** Avons-nous une réponse type? Ce serait utile.

**La présidente :** Si vous recevez ces lettres et ne savez pas trop comment y répondre, je vous encourage à les remettre au greffier, car il se peut fort bien que nous recevions tous les mêmes lettres et ce serait utile de le savoir. Vous pouvez ne pas connaître le contexte, vu que nous avons déjà reçu certains courriels du genre. Il y aura probablement des gens qui vous contacteront qui ont déjà contacté le comité dans le passé — et ils continueront à s'adresser à moi comme à vous. Non seulement leur dis-je que nous ne traitons pas de cas particuliers, mais je leur dis très clairement qu'il existe des processus dans nos gouvernements et des endroits particuliers où adresser ses plaintes. Nous pouvons donner des conseils au gouvernement, au Sénat ou nous pouvons simplement faire des observations, pour ce que ça vaut, de

with all of the processes in place, because it is often a controversial issue. People say that this committee should be involved because it is the Human Rights Committee. Our point is to go to the RCMP complaints commissioner or to the public service complaints commissioner, when there is an issue. A number of visible minorities came and were filed. We agreed that, at some time, when they had exhausted all their appeals, we might look at the cases generically but not in the process. We will not comment and interfere with a quasi judicial or judicial process.

**Senator Nancy Ruth:** I am quite happy to send all of these to the clerk — because I have had many in my past life, with LEAF, where we did only general cases and not specific ones. I do not know all of these places within government, so I would like the clerk to look after this.

Is this acceptable, so that I could send all of them to you? I will not touch any of them.

**Ms. Moss-Norbury:** Certainly.

**Senator Munson:** In respect of people now living in Canada who were part of a group of perceived international cases of genocide in various conflicts in the world, do they have a right to appear before this committee to talk about what wrong they believe has been done to them and to ask for a study of the issue or would the committee ignore such an issue?

**The Chairman:** It has to come through here as a reference and the Senate would authorize what we can or cannot study. You know that. It is no different than any other committee. The subject matter has to be approved by the Senate.

You said “genocide issue,” but let us take a different one — that is, human trafficking. We could decide to study the case of human trafficking, and we have discussed that. However, someone would have to craft the reference, bring it before the committee and convince members that it should be studied. The committee would take it to the Senate for approval and then submit the budget. We can study ancillary issues to the references we have now. The Public Service Commission, for example, gives us an opportunity to talk about all kinds of issues on visible minorities and the problems that arise for them, such as immigration or citizenship, because our reference is flexible enough to do that. We have to work through those issues. I do not think I can say yes or no to your question. We do not want to get ourselves into a political debate. That would be counterproductive. If there is genuine concern, and it is not a case of one person or one incident, with sufficient depth for a study then we could do that. All of our studies have begun in that way.

manière pédagogique, et cetera. Nous ne voulons pas qu'on nous soupçonne de nous mêler de tous les processus en place, car il s'agit souvent d'une question controversée. Les gens disent que notre comité devrait s'en occuper vu que c'est le comité des droits de la personne. D'après nous, ils doivent s'adresser au commissaire aux plaintes de la GRC ou au commissaire aux plaintes de la fonction publique, en cas de problèmes. Plusieurs minorités visibles se sont présentées et leur témoignage a été déposé. Nous avons convenu qu'à un moment donné, lorsqu'ils sont passés par tous les processus d'appel, nous pouvons examiner les cas de manière générique, mais pas le processus. Nous n'allons pas faire d'observations sur un processus quasi-judiciaire ou judiciaire et n'allons pas nous en mêler.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je suis tout à fait disposée à remettre ces lettres à la greffière — j'en recevais beaucoup quand je travaillais pour le FAEJ, et on ne s'occupait que des cas généraux. Je ne connais pas tous les processus qui existent au sein du gouvernement, et j'aimerais que la greffière s'en occupe.

Puis-je vous envoyer toutes les lettres que j'ai reçues? Je n'y toucherai pas.

**Mme Moss-Norbury :** D'accord.

**Le sénateur Munson :** Concernant les personnes qui vivent maintenant au Canada et qui ont fait partie de groupes qui auraient été victimes de génocides dans divers conflits à l'échelle internationale, ont-elles le droit de comparaître devant le comité pour parler des torts qui, à leur avis, leur ont été causés, et de demander que la question fasse l'objet d'une étude, ou est-ce que le comité ferait fi d'une telle demande?

**La présidente :** La question doit faire l'objet d'un ordre de renvoi. C'est le Sénat qui approuve les sujets d'étude. Il n'y a rien de nouveau dans tout cela. La règle est la même pour tous les comités. Le sujet à l'étude doit être approuvé par le Sénat.

Vous avez parlé des « génocides ». Prenons un autre exemple — le trafic de personnes. On pourrait décider d'examiner cette question. Nous en avons d'ailleurs déjà discuté. Toutefois, il faudrait que quelqu'un se charge de formuler l'ordre de renvoi, de le présenter au comité et de convaincre les membres de se pencher là-dessus. Le comité soumettrait l'ordre de renvoi au Sénat, pour qu'il l'approuve, et préparerait ensuite un budget. Nous pouvons examiner des questions qui se rattachent aux ordres de renvoi dont nous sommes déjà saisis. Dans le cas de la Commission de la fonction publique, par exemple, nous pouvons analyser l'ensemble des enjeux et des problèmes qui touchent les minorités visibles, comme l'immigration et la citoyenneté, parce que notre ordre de renvoi nous permet de le faire. Nous devons nous attaquer à cette problématique. Je ne peux pas vous répondre par un oui ou par un non. Nous devons éviter de nous lancer dans un débat politique, car ce serait contreproductif. Si le sujet suscite un intérêt réel, qu'il n'est pas uniquement question d'un cas ou d'un incident en particulier et qu'il y a suffisamment de matière à examiner, alors nous pouvons entreprendre une étude là-dessus. C'est ainsi que débute tous nos travaux.

**Senator Dallaire:** As an example, the prosecution of perpetrators of crimes against humanity falls within the area of human rights, but it is also a judicial exercise. Would such a subject be brought before this committee — for example, do we prosecute or should we not be prosecuting more people who are coming into the country as refugees although they might be on someone's genocide list?

**The Chairman:** That is why the question is difficult to answer. I know that the International Criminal Court, the United Nations and NATO all have responsibilities and we should not tamper with those. However, if there were something about prosecutions in our extradition law that was troublesome, I could see a reference being brought here saying that it is precluding justice and so we should study the implication of our law in that respect, or the way in which our law is being administered. I would ask the committee to approve the continuance of these references. As well, I will talk about how to finish the study on the Convention on the Rights of the Child. I would then ask members to think about what the committee should look at next. We have some weeks to discuss and formulate a plan. It might be helpful to be in a position at the end of June of finishing the study on the Convention on the Rights of the Child while thinking about what we could do legitimately to further the cause of human rights in an appropriate way.

**Senator Nancy Ruth:** I came in with a list of six items that I am particularly interested in. I should like a chance to share them with the members of the committee, although some of them have been talked. I do not want to wait until June.

**The Chairman:** We only need to have the decision by June for our researchers.

**Senator Nancy Ruth:** I should like to hear from other senators what interests them and what they would look at, even the issues you have mentioned, so that we know what people care about.

**The Chairman:** Could I have a moment to finish the references and make my pitch as to why we should continue them? I will recap. The ongoing one, "Promises to Keep," will not be a time issue; rather, it will be the background of our obligations internationally. We should be aware of it and structure what we study as a backdrop of "Promises to Keep." We might want to do something more with it.

On behalf of the Senate, we have taken on the responsibility of monitoring the work of the Public Service Commission on the issue of human rights. It is a valuable ongoing reference.

There is also the matter of Aboriginal matrimonial property, which we studied. Now, we want to bring political will to get it done. That will not take the committee's time but it will take our energy to continue to press the government to do something.

**Le sénateur Dallaire :** Les poursuites dont font l'objet les auteurs de crimes contre l'humanité relèvent du domaine des droits de la personne, mais constituent également un exercice judiciaire. Le comité pourrait-il être saisi d'un tel dossier — par exemple, devons-nous ou devrions-nous tenter des poursuites contre un plus grand nombre de personnes qui entrent au Canada à titre de réfugiés, mais dont le nom figure sur la liste d'auteurs de crimes de génocide?

**La présidente :** Voilà pourquoi il est difficile de répondre à la question. La Cour pénale internationale, les Nations Unies et l'OTAN ont tous des responsabilités à assumer, et il ne faudrait pas empiéter sur celles-ci. Toutefois, pour ce qui est des poursuites, si certaines dispositions de la loi sur l'extradition posaient problème, le comité pourrait être saisi d'un ordre de renvoi qui dit que ces dispositions contreviennent aux règles de justice et qu'il faut examiner ce que cela implique au niveau de la loi ou encore la façon dont la loi est administrée. Je voudrais que le comité accepte de poursuivre les travaux prévus aux ordres de renvoi. Par ailleurs, j'aimerais que l'on termine l'étude sur la Convention relative aux droits de l'enfant, et que l'on réfléchisse ensuite aux questions que nous souhaitons examiner. Nous avons quelques semaines pour en discuter et établir un plan. Ce serait une bonne chose si le comité était en mesure, d'ici la fin juin, de terminer l'étude sur la Convention relative aux droits de l'enfant et de définir les mesures qui pourraient être prises, en toute légitimité, pour favoriser le respect des droits de la personne.

**Le sénateur Nancy Ruth :** J'ai dressé une liste de six thèmes qui m'intéressent au plus haut point. J'aimerais pouvoir en faire part au comité, bien que certains sujets aient déjà été abordés. Je ne veux pas attendre jusqu'en juin.

**La présidente :** Nous devons uniquement rendre notre décision en juin, pour les attachés de recherche.

**Le sénateur Nancy Ruth :** J'aimerais savoir quels sont les sujets qui intéressent les autres sénateurs, les thèmes qu'ils voudraient aborder, même s'ils recourent ceux que vous avez mentionnés, pour que les choses soient claires.

**La présidente :** Puis-je revenir un instant aux ordres de renvoi et vous expliquer pourquoi nous devrions poursuivre les travaux déjà prévus? Je résume. Dans le cas du rapport « Des promesses à tenir », la question ne se pose pas en termes de temps, mais en termes de respect des obligations internationales du Canada. Nous ne devons pas perdre cet élément de vue. Nous devons organiser notre étude sur la base de ce rapport, car nous voudrions peut-être approfondir certains thèmes.

Au nom du Sénat, nous avons accepté de faire un suivi des mesures prises par la Commission de la fonction publique dans le domaine des droits de la personne. Il s'agit là d'un ordre de renvoi important.

Il y a également la question des biens matrimoniaux dans les réserves, que nous avons déjà examinée. Nous avons maintenant besoin de volonté politique pour faire avancer le dossier. Nous devons y consacrer non pas du temps, mais de l'énergie et continuer de presser le gouvernement d'agir.

The final one is the Convention on the Rights of the Child, which the committee took on as a major study to determine to what extent the Canadian government had implemented, and by implication the provinces, the Convention on the Rights of the Child for the children. I would urge members to read the committee's interim report filed in November, when, as senators will recall, Senator Pearson was retiring. She and I spoke to the report on that occasion. The report does contain some recommendations.

We used the report as a template to point out how the Canadian government has or has not implemented international human rights legislation. Some elements address international conventions in the human rights field — for example, Parliament is totally excluded. We neither know about them before nor after. Please read the report rather than take your time here. We studied the convention to determine how it was being generally implemented.

In the next phase, we hope to look at certain articles within the convention. We have identified the ones that witnesses brought to us out of concern, such as Aboriginal youth, youth discrimination, corporal punishment, human trafficking and child soldiers. These issues were identified for study in greater depth.

Committee members travelled overseas and more travel can be done when necessary. We looked at how other countries had implemented the convention. Norway has fully implemented the convention through political will, not administrative will. Other countries have implemented parts of the convention, or at least live by the spirit of it, but they are not bound by it. Please read the report wherein these things are identified.

We travelled to the Atlantic to seek the opinions in New Brunswick, Newfoundland, Nova Scotia and Prince Edward Island. We had proposed travel to Montreal and Toronto to pick up the witnesses that did not appear before the committee here. We had proposed to travel as well to Vancouver, Edmonton, Regina and Manitoba. I say Manitoba, because we thought we would go out of Winnipeg to a reserve. We identified certain areas that we thought we could study rather, than repeat the same problems and issues in each area, so that we would cover them more in-depth. Unfortunately — or, fortunately, depending on which side of the table you sit — an election was called, and we never finished the western tour or the Montreal-Toronto portion of it.

We are asking that we continue the convention reference and this in-depth study of the particular areas and that we do the Montreal, Toronto and the western tour. If we got it done quickly, got it done before June, we could write the report over the summer, look at the drafts and file in September. We could do more, but we can make our point about the convention and touch those areas if we build on what we already have and apply all the

Il y a enfin la Convention relative aux droits de l'enfant, étude majeure du comité qui consiste à déterminer dans quelle mesure le gouvernement du Canada et, partant, les provinces, ont mis en œuvre les dispositions de la convention. J'encourage les membres du comité à lire le rapport provisoire qui a été déposé en novembre, date à laquelle, si vous vous souvenez bien, le sénateur Pearson a pris sa retraite. Nous avons, à cette occasion, parlé toutes les deux du rapport, lequel contient certaines recommandations.

Ce rapport, je tiens à le préciser, évalue dans quelle mesure le gouvernement a assuré, ou non, la mise en œuvre législative des instruments internationaux en matière des droits de la personne. Certaines dispositions de ces instruments traitent des conventions internationales en matière de droits de la personne — un domaine, par exemple, dont le Parlement est totalement exclu et que nous connaissons mal. Je vous invite à lire le rapport. Nous avons examiné la convention afin de déterminer dans quelle mesure sa mise en œuvre a été assurée, de manière générale.

Nous espérons, comme prochaine étape, examiner certains articles de la convention. Nous avons cerné ceux que les témoins ont portés à notre attention. Ils traitent, par exemple, des jeunes Autochtones, de la discrimination dont sont victimes les jeunes, des châtements corporels, du trafic de personnes et des enfants-soldats. Ces questions doivent être approfondies.

Les membres du comité se sont rendus à l'étranger et pourront le faire à nouveau, si besoin est. Nous avons jeté un coup d'œil à la façon dont d'autres pays ont mis en application la convention. La Norvège, portée par une volonté politique et non administrative, a mis en œuvre toutes les dispositions de la convention. D'autres pays ont choisi de mettre en œuvre seulement certaines parties de la convention, ou du moins d'en respecter l'esprit, sans se sentir liés par celle-ci. Je vous encourage à lire les parties du rapport qui traitent de ces questions.

Nous nous sommes rendus dans les provinces de l'Atlantique dans le but de recueillir le point de vue de témoins du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons prévu nous rendre à Montréal et à Toronto pour entendre les témoins qui n'avaient pas comparu devant le comité, à Ottawa. Nous avons également prévu nous rendre à Vancouver, à Edmonton, à Regina et au Manitoba. Je dis le Manitoba, parce que nous pensions visiter une réserve située à l'extérieur de Winnipeg. Nous voulions examiner de nouveaux domaines et non pas toujours aborder les mêmes sujets à chaque endroit, ce qui nous aurait permis de mener une étude plus approfondie. Malheureusement — ou heureusement, c'est selon — les élections ont été déclenchées. Nous n'avons jamais terminé notre visite dans l'Ouest et nous ne nous sommes jamais rendus à Montréal et à Toronto.

Nous souhaitons poursuivre les travaux relatifs à la convention et l'étude approfondie de certaines de ses dispositions. Nous souhaitons également nous rendre à Montréal, à Toronto et dans l'Ouest. Si nous agissons avec célérité, c'est-à-dire avant juin, nous pourrions rédiger le rapport pendant l'été, examiner l'ébauche et ensuite déposer le rapport final en septembre. Nous pourrions faire plus, mais nous pouvons exposer nos vues sur la convention

evidence from the previous hearings and finish the hearings. That would mean that we could be in a position to either take one area out of the convention for further in-depth study, or we could go on to new references.

My proposal is that we move quickly today. If you were in a position to say that we could continue the four references, then I would look to someone recommending we do that. We could then explore, as Senator Nancy Ruth has said, where to go next.

**Senator Carstairs:** I wanted to add, for those members who have not been a member of the committee, that when the chair indicates that the major study is the one we are doing on children, she is absolutely right. Most of the others, with the possible exception of a meeting at which we again call the chairperson of the Public Service Commission to get an update on how they are moving to reach their target, the rest would all be done by letter. The letters would come to this committee for your approval. We are talking about a situation in which a 15-minute session can take care of those letters because they were saying, "This is what we have done, this is what we have said, and this is what the government has said. Where are you now? Where are you moving? Where are you going to?"

We have only approximately eight weeks of meetings before we rise for the summer. To finish anything other than the children's report at this point would be highly unlikely — provided, of course, we get the travel permission to do the travelling to finish the children's report.

At that point, we should have a relatively clear agenda. We should be finished in terms of meetings and using meeting time. We have not discussed this, but I think that is why the chair is saying that it is time for senators to put on the table the bulk of our work for the fall and into the rest of the time.

If we start going into references other than the ones that we have before us, then I do not think we will finish the children's study, and that would be unfortunate. We will not then be able to move on to something because we will be mired.

There is one motion that we do not have here, and I bow to the clerks previous and present. I think we will need a motion in which we subsume all previous testimonies.

**The Chairman:** That is after we get the reference from the Senate. We have the four references. Perhaps we could have some discussion about whether we continue them.

Senator Carstairs is quite right. The bulk of your time would be on the Convention on the Rights of the Child. We have invested heavily in it. There is an expectation in the community and elsewhere that we complete it. We purposely put the individual clauses that we were studying for the second phase. We sped up our report, and we were rather efficient in doing that and covered most of what we wanted to meet for that November deadline. Most of it is there, and it is a question of whether we want to confirm everything in that report and build on the specific areas. I would encourage you to do that, and then we can share

et examiner ces questions si nous nous appuyons sur ce que nous avons déjà, utilisons tous les témoignages entendus lors des audiences antérieures et finissons d'entendre les autres témoins. Nous serons ensuite en mesure de nous pencher plus à fond sur un aspect précis de la convention, ou passer à de nouveaux ordres de renvoi.

Je propose que le comité se prononce là-dessus dès aujourd'hui. Si vous décidez de poursuivre les travaux prévus aux quatre ordres de renvoi, je vais demander que quelqu'un en fasse la proposition. Nous pourrions ensuite explorer de nouvelles pistes, comme l'a mentionné le sénateur Nancy Ruth.

**Le sénateur Carstairs :** Je tiens à ajouter, et je m'adresse aux nouveaux membres du comité, que la présidente a raison de qualifier l'étude relative aux enfants d'étude majeure. Le reste, sauf peut-être la réunion au cours de laquelle nous reconvoquerons la présidente de la Commission de la fonction publique pour qu'elle fasse le point sur les mesures qui ont été prises pour atteindre les objectifs fixés, peut se faire par voie de lettre. Les lettres seraient envoyées au comité, qui les approuverait. Nous pourrions régler le tout en une quinzaine de minutes, parce que ces lettres diraient : « Voici ce que nous avons fait. Voici ce que nous avons dit. Voici ce que le gouvernement a dit. Où en êtes-vous? Que comptez-vous faire? »

Il reste environ huit semaines d'audience avant l'ajournement de l'été. Il est fort peu probable que l'on termine quoi que ce soit avant cela, mis à part le rapport sur les enfants — à la condition, bien entendu, que l'on obtienne l'autorisation de voyager dans le but de terminer nos travaux.

À ce moment-là, nous aurions une bonne idée de ce qui nous attend. Nous aurions tenu toutes les réunions prévues au calendrier. Nous n'en avons pas discuté, mais à mon avis, c'est pour cette raison que la présidente affirme que les sénateurs doivent réserver le gros de leurs travaux pour l'automne.

Si nous nous attaquons à de nouveaux ordres de renvoi, nous ne terminerons pas l'étude sur les enfants, ce qui serait malheureux. Nous ne serons pas non plus en mesure de passer à autre chose, puisque nos mains seront liées.

Il nous faut une motion, et je m'en remets aux greffiers, passés et présents. Il nous faut une motion qui nous autorise à prendre en compte tous les témoignages qui ont été recueillis.

**La présidente :** Nous devons d'abord recevoir un ordre de renvoi du Sénat. Nous en avons déjà quatre. Nous devrions peut-être décider si nous allons poursuivre les travaux qu'ils prévoient.

Le sénateur Carstairs a raison. Nos efforts doivent surtout porter sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous avons déjà consacré beaucoup de temps et d'énergie à cette question. On s'attend à ce que le comité termine son étude. Nous avons déjà cerné les dispositions que nous allons examiner au cours de la deuxième étape de nos travaux. Nous avons accéléré la production de notre rapport, et je trouve que nous avons fait preuve d'efficacité à cet égard, et abordé la plupart des sujets que nous voulions examiner dans le but de respecter le délai de novembre. Le gros du travail est déjà fait. Il s'agit de déterminer si

today and during the next number of weeks talk about areas you would like to study. We can then come to some consensus by the time we adjourn.

**Senator Nancy Ruth:** How are the proposals for after we have finished with children developed? What do they look like?

**Senator Carstairs:** There are none, as far as I know of.

**Senator Nancy Ruth:** If one wanted to make one, are we talking about a factum for a law and order?

**Senator Carstairs:** No, we are talking about a reference similar to one of these. You have a series of motions in front of you. My recommendation is that, if you have an issue that you would like to study, bring a motion forward to the committee saying that the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to study the following. Bring it to us as a group. We might flesh it out, shoot it down or do anything with it we choose to do, but from your perspective, very short and to the point.

**The Chairman:** I would suggest that we first kick around ideas, as they say. The clerk is here to assist us in drafting a motion. That step is important because we want the reference to be as flexible as possible. We say, "We want to study this," but you want to make sure that it is generic enough to cover all aspects of what you want to do. You may do less of one area and more of other. Once we have some idea of what the ideas are, then we can start to hone in on them. When we came to the Convention on the Rights of the Child, there was a discussion of why we are studying it and what its aspects are. When we came down to it, it was the implementation of it in Canada, whereas before some of us were concerned about other aspects of it.

**Senator Nancy Ruth:** With respect to the children's convention, if we decide to do that — and I am happy to do it — is there room to add something? I have had a look at the report, and I might want to add one or two things. Is there room to do that, or is it fixed now and you want to get it out?

**The Chairman:** You should share your ideas of where you want to go, and what witnesses might need to be heard from. If it is under the Convention of the Rights of the Child or a natural flow from it, then you would put your idea to your fellow senators, whereupon the steering committee would flesh it out and decide whether the committee can handle it or not. Sometimes there concern is money, logistics and/or time, and that is why we have a steering committee for implementation of your idea.

nous voulons confirmer le tout dans ce rapport et nous concentrer sur des questions précises. C'est ce que je propose que nous fassions. Ensuite, nous pouvons, pendant le reste de la réunion et au cours des semaines à venir, discuter des sujets que nous souhaitons aborder. Nous pouvons arriver à un consensus d'ici l'ajournement.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Pour ce qui est des sujets que nous allons aborder une fois l'étude sur les enfants terminée, a-t-on déjà soumis des propositions? En quoi consistent-elles?

**Le sénateur Carstairs :** À ma connaissance, aucune proposition n'a été faite.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Si l'on veut en faire une, doit-elle faire l'objet d'un mémoire...?

**Le sénateur Carstairs :** Non, elle doit faire l'objet d'un ordre de renvoi similaire à ceux-ci. Vous avez devant vous une série de motions. Si vous voulez vous pencher sur un sujet en particulier, vous devez présenter au comité une motion qui propose que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner tel ou tel sujet. Il faut présenter la motion au comité dans son ensemble. Nous pouvons la compléter, la rejeter, bref, en faire ce que nous voulons. Je vous encourage toutefois à être précise et concise.

**La présidente :** Je suggère que nous commençons par soumettre nos idées en vrac. La greffière est ici pour nous aider à rédiger une motion. Il s'agit d'une étape importante car nous voulons que l'ordre de renvoi offre le maximum de souplesse possible. Nous indiquons notre intention d'étudier une question, mais nous voulons nous assurer que la portée du sujet est assez générale pour nous permettre d'examiner tous les aspects qui nous intéressent. Peut-être allons-nous nous intéresser davantage à un aspect précis, et moins à un autre. Quand nous connaîtrons mieux les points de vue de chacun, nous pourrions commencer à y voir plus clair. Pour ce qui est de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous nous sommes demandé pour quelles raisons nous voulions l'étudier et quels aspects pouvaient nous concerner. Nous voulions en fait d'abord parler de sa mise en œuvre au Canada, mais il y a d'autres questions qui intéressaient certains d'entre nous.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Pour ce qui est de cette convention, si nous décidons d'étudier cette question — et je me réjouis que nous le fassions — est-il encore possible de proposer des ajouts? J'ai examiné le rapport et je voudrais peut-être y ajouter une ou deux choses. Est-ce que cela est encore possible, ou bien est-ce que le rapport est établi dans sa forme définitive et vous voulez simplement en finir avec ce dossier?

**La présidente :** Vous devriez nous dire ce que vous souhaiteriez faire et quels témoins il serait bon d'entendre. Si cela concerne la Convention relative aux droits de l'enfant ou si c'est une question qui en découle naturellement, vous pouvez soumettre votre idée à vos collègues sénateurs, après quoi le sous-comité directeur développera le tout et déterminera si le comité peut s'en charger. Parfois c'est une question d'argent, de logistique ou de temps, et c'est la raison pour laquelle nous avons un sous-comité directeur pour la mise en œuvre de nos idées.

Are there any other comments? Is there a motion?

**Senator Pépin:** I was part of the committee, but at one point, when this committee was travelling, I travelled with the health committee, and I have found a note I made. It relates to children in detention, and there were many questions about that.

**The Chairman:** Yes. In our report in November, the exception that Canada made under the Convention of the Rights of the Child, where they can put children with adults, was pointed out.

**Senator Pépin:** That was my question.

**The Chairman:** As well, the oversubscription of Aboriginal children in incarceration and so forth were raised by witnesses. If we do our western trip, we will hear a lot about that. One of the areas we thought we would do is juvenile justice in Saskatchewan. There has been a lot of work done and many Aboriginal groups could help us with it.

**Senator Carstairs:** I will move all of the motions.

**The Chairman:** There are four motions, and you will move all four of them, dispensing with reading of them. I have talked about them long enough.

Is there general agreement that we pursue them?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** I will table the report of the Senate committee tomorrow, the first report, which is the financial one that we have agreed to, and then I will introduce the four motions and get agreement. We then have to go to the Internal Economy Committee to get the money that matches this. Internal economy is yet to be structured, as I understand.

I would propose that we take the budgets that we had before for these issues on the Convention of the Rights of the Child and the others. We had some small amounts of money. I will then produce those as a budget for the committee to approve, but we will not reinvent the wheel, we will just use the monies and the amounts of money and the travel monies that we thought we needed to complete the report. We do not need to go restructuring all that, I hope.

**Senator Carstairs:** In fact, the Internal Economy Committee never really gets restructured; it always exists. Therefore, it is in existence but it is an existence with the old membership. Sometime, there will be a meeting where the new membership is convened, but I understand that they are doing a particularly sensitive study at the moment, dealing with internal matters, and a decision was made not to strike them until that had been finally dealt with. Whether it will happen this week or not I do not know.

Y a-t-il d'autres observations? Quelqu'un veut-il présenter une motion?

**Le sénateur Pépin :** Je faisais partie de ce comité-ci, mais lors d'un de ses déplacements, j'ai plutôt voyagé avec le comité de la santé et j'ai découvert une note que j'ai rédigée à ce moment-là. Elle portait sur les enfants en détention, un sujet qui soulève de nombreuses questions.

**La présidente :** Oui. Dans notre rapport de novembre, nous avons souligné l'exception faite par le Canada dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la possibilité de mettre des enfants en détention avec des adultes.

**Le sénateur Pépin :** C'est ce dont je voulais parler.

**La présidente :** En outre, des témoins nous ont notamment signalé le nombre disproportionné d'enfants autochtones incarcérés. Si nous allons effectivement dans l'Ouest canadien, nous entendrons beaucoup parler de ces questions. Nous avons également pensé nous pencher sur le système judiciaire pour les jeunes en Saskatchewan. Un important travail a été accompli dans ce dossier et bon nombre de groupes autochtones pourraient nous aider à mieux comprendre la situation.

**Le sénateur Carstairs :** Je veux présenter toutes les motions.

**La présidente :** Il y a quatre motions, et vous allez toutes les présenter, sans que j'aie à en refaire la lecture. Voilà déjà suffisamment de temps que nous en discutons.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on aille de l'avant?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Je vais déposer le premier rapport du comité sénatorial demain; il s'agit du rapport financier que nous avons adopté, après quoi je vais soumettre les quatre motions pour les faire approuver. Nous allons ensuite nous adresser au Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration afin d'obtenir les fonds nécessaires. Je crois que ce comité n'a pas encore été reconstitué.

Je propose que nous utilisions les budgets dont nous disposons déjà pour ces dossiers concernant, entre autres, la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous avons un peu d'argent pour l'étude de ces questions. J'établirai ensuite un budget à soumettre à l'approbation du comité. Nous n'allons pas réinventer la roue; nous allons simplement utiliser les fonds et les indemnités de déplacement dont nous croyions avoir besoin pour terminer le rapport. J'ose espérer que nous n'aurons pas à restructurer tous ces budgets.

**Le sénateur Carstairs :** En fait, le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration n'est jamais vraiment reconstitué; il demeure toujours en place. Il existe donc actuellement, mais avec ses anciens membres. Il y aura sous peu une réunion où les nouveaux membres seront convoqués, mais je pense que le comité se penche actuellement sur une question particulièrement délicate, une question de régie interne, et qu'on ne convoquera les nouveaux membres qu'une fois cette question réglée. Je ne sais toutefois pas si cela sera fait cette semaine ou non.

**The Chairman:** My understanding was that the present committee, unless this sensitive study is not completed in the foreseeable future — my understanding is that the new committee would begin to address all the budgets. If not, then the committee will have to determine how to handle our budgets — and it is their issue. However, we have to get the references first and then the budget before we can proceed. That is how we propose to go.

Is there agreement on all the four motions?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Thank you.

Usually, this is just an organizational meeting. We have gone beyond that so we are being very efficient. With the patience of all senators, perhaps we would go around the table to seek out areas that you want to explore. It will not preclude anyone thinking about it after we leave here today and coming back with new ideas, following which we will make our final decisions.

**Senator Nancy Ruth:** Two of the issues that concern me are that issues that girls face are or can be fundamentally different from the ones that boys face. I should like that to be somehow reflected in the report. Also, I should like to highlight the issue of children who live in single-parent families and how that is different from those who live in two-parent families and others. I am also curious to know, and you have raised the issue of Aboriginal children, how race is a factor in Canada around children's rights and whether we should be looking at that.

The second idea that I am really keen on is that Allan Rock has been spending a lot of time picking up on Stephen Lewis's idea about a multilateral agency for women. Mr. Rock will be leaving, there will be a new guy in town, and I should like to find out what Mr. Rock has done, find out what we can do to support the new ambassador to the United Nations, and encourage the idea of a multilateral agency for women with the strength, power, budget, staffing of something like UNICEF. The chair has already talked about conventions. This is a huge issue for me. Canada does not do anything. I would sort of like us to give a little push, wherever that is appropriate.

The Status of Women Committee in the House of Commons put together an expert panel on accountability, and according to that committee's website the committee reported, just before the election was called, to the last minister. I cannot find that report, nor can my staff. I should like to know what has happened to that report; I should like to know if the new minister is going to do anything about it. I would even like to know its content. I spoke

**La présidente :** Je croyais que le comité actuel, à moins que l'étude de cette question délicate ne soit pas terminée dans un avenir rapproché, je pensais donc que le nouveau comité allait commencer à étudier l'ensemble des budgets. Si cela n'est pas le cas, le comité devra alors décider de la façon de traiter celui que nous lui aurons soumis — et ce sera son problème. Quoi qu'il en soit, nous devons d'abord déterminer quels sont nos ordres de renvoi, puis établir les budgets nécessaires avant de pouvoir aller de l'avant. C'est la manière dont nous entendons procéder.

Est-ce que tout le monde est d'accord avec les quatre motions proposées?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Merci.

Habituellement, cette première réunion en est une d'organisation. Nous avons été beaucoup plus loin, ce qui témoigne de notre grande efficacité. Sans vouloir abuser de la patience de mes collègues sénateurs, je proposerais un tour de table pour que chacun puisse exposer les sujets qu'il souhaiterait étudier. Cela n'empêchera pas quelqu'un de proposer de nouvelles idées après la réunion d'aujourd'hui, avant que nous prenions des décisions définitives quant à nos travaux.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Deux questions me préoccupent tout particulièrement. Tout d'abord, les problèmes que vivent les filles sont ou peuvent être fondamentalement différents de ceux auxquels les garçons sont confrontés. J'aimerais que cette réalité soit prise en compte dans le rapport. J'aimerais aussi souligner la situation des enfants qui vivent dans une famille monoparentale qui diffère beaucoup de celle des enfants vivant avec leurs deux parents ou suivant des modalités similaires. Vous avez déjà parlé du problème des enfants autochtones, et je serais également curieuse de savoir dans quelle mesure l'origine raciale est un facteur qui influe sur le droit des enfants au Canada en me demandant si c'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher.

La deuxième question qui m'intéresse beaucoup est celle de la création d'une agence multilatérale pour les femmes, une idée mise de l'avant par Stephen Lewis et reprise par Allan Rock qui y a consacré beaucoup de temps. Après le départ de M. Rock, quelqu'un d'autre prendra ce dossier en charge, et j'aimerais savoir ce que M. Rock a réalisé et ce que nous pouvons faire pour appuyer le nouvel ambassadeur aux Nations Unies, et favoriser la mise en place d'une agence multilatérale pour les femmes qui serait dotée des pouvoirs, du budget et du personnel d'une entité comme l'UNICEF. La présidente nous a déjà parlé des conventions. C'est une question extrêmement importante à mes yeux. Le Canada ne fait absolument rien à cet égard. J'aimerais que nous puissions faire un peu avancer les choses, lorsque la situation s'y prête.

Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a rassemblé un groupe d'experts sur la reddition de comptes et, si l'on en croit son site web, a présenté son rapport au ministre en place juste avant le déclenchement des dernières élections. Je n'arrive pas à trouver ce rapport; mes collaborateurs non plus. J'aimerais savoir ce qui est advenu de ce rapport. J'aimerais aussi savoir si la nouvelle ministre compte y donner

with one of the authors of the report, who was a former deputy minister, and she is as frustrated as everyone else. Maybe we could give a little kick there and see if we can push that along and get some accountability in Canada to that.

I also thought there may be some information in that report that would be relevant to the study on children. I do not know; I have not seen it.

I am glad to hear us talk about matrimonial property rights for Aboriginal women. I should like the minister to show up, or send a letter, as Senator Carstairs said, and let us take that one down another path.

I will raise the issue of gender-responsive budgets, which has been used in many new countries. It was an idea that came out almost 30 years ago by Marilyn Waring of New Zealand when she was an MP there, and many new countries with new constitutions have tried it. No one on this continent has tried it. I should like to have a look at it. I do not know if the subject belongs here or somewhere else, but it interests me greatly.

Those are the kinds of things I am interested in.

**The Chairman:** Are there any other senators who want to mention any topics that we might explore, or shall we leave it to another time?

**Senator Dallaire:** If I may, the reason for joining this committee is because of personal work in human rights and as well application in the field — subjects that include the eradication of child soldiers, demobilization, reintegration, as well as the whole concept of the use of children as instruments of war. I am very much interested in human rights and where Canada and the international community fit together, in the sense of responsibility of this nation towards human rights in the world — guiding that or seeing how it is articulated in our nation as one of the instruments of our foreign policy. We hear it all over the place, but who is really bringing that argument forward, how is it being brought forward and its basis of everything from our international development through to foreign policy, defence and so on. It is how it fits in our structure.

The other one, which came out a bit in your study, of course, is the charter itself and the processes of amending it and its currency, the idea of a commissioner, which this committee made mention of. Is the commissioner a solution in bringing that forward, or do we in fact need political leadership in human rights in the nation, and moving it on the political

suite. J'aimerais bien également connaître son contenu. J'ai parlé avec l'une des rédactrices du rapport, une ancienne sous-ministre qui partage la frustration de tout le monde. Peut-être devrions-nous voir ce que nous pouvons faire à ce chapitre pour faire progresser ce dossier et favoriser une meilleure reddition de comptes au Canada à cet égard.

Je crois aussi que certains éléments de ce rapport pourraient éclairer notre étude sur les enfants. Je ne peux pas vous le garantir; je ne l'ai pas vu.

Je me réjouis de constater que nous traitons des droits de propriété matrimoniaux des femmes autochtones. J'aimerais que le ministre se présente devant nous, ou nous envoie une lettre, comme le disait le sénateur Carstairs, et nous permette d'aborder cette question dans le cadre d'une autre étude.

Je vais soulever la question des budgets tenant compte des différences entre les sexes, un concept adopté par plusieurs nouveaux pays. L'idée a été proposée voilà près de 30 ans par Marilyn Waring, alors députée de Nouvelle-Zélande, et de nombreux pays dotés de nouvelles constitutions en ont fait l'essai. Il n'y a eu aucune tentative sur notre continent. J'aimerais qu'on examine cette question. Je ne sais pas si le sujet relève de notre mandat ou de celui d'un autre comité, mais cela m'intéresse énormément.

Voilà le genre de choses qui m'intéressent.

**La présidente :** Est-ce que d'autres sénateurs voudraient proposer des sujets sur lesquels nous pourrions nous pencher, ou devrions-nous remettre cela à un autre moment?

**Le sénateur Dallaire :** Si vous me le permettez, je vous dirais que j'ai joint les rangs de ce comité en raison de mon travail dans le domaine des droits de la personne ainsi que des expériences pratiques que j'ai vécues dans des dossiers comme l'arrêt du recours aux enfants-soldats, la démobilisation, la réintégration ainsi que tout le concept de l'utilisation des enfants comme instruments de guerre. Toutes les questions liées aux droits de la personne m'intéressent au plus haut point, tout comme l'harmonisation des efforts canadiens et internationaux en la matière, dans le contexte des responsabilités de notre pays par rapport aux droits de la personne à l'échelle internationale. Nous pouvons soit nous en faire le guide, soit inscrire dans notre politique étrangère la manière dont ces droits se manifestent chez nous. On entend toujours parler de ces questions, mais on ne sait pas vraiment qui cherche à faire avancer ces dossiers, et de quelle façon on compte le faire pour ces questions qui sont fondamentales tant pour notre développement international que pour nos politiques étrangères et de défense notamment. L'important est de savoir comment cela s'intègre à la structure globale de notre pays.

Je m'intéresse aussi, et il en a été un peu question dans nos discussions, à la Charte en tant que telle et à la marche à suivre pour la modifier et la tenir à jour, de même qu'à l'idée d'un commissaire, à laquelle ce comité a également fait allusion. Est-ce qu'un commissaire permettra de placer ces dossiers à l'avant-plan, ou avons-nous en fait plutôt besoin d'un leadership politique en

sphere to advancement. It is a fundamental law of the nation and also of what this nation does internationally.

Human rights, the empowerment of women and reconciliation internationally and how we can push agencies that have a responsibility of moving those yardsticks to actually have them tell us how they are doing that, whether they are doing that and how that brings reconciliation and, so, peace in the world — I am interested in all these subjects.

The last one that is of interest to me, and came as a surprise, but maybe because of my innocence, I suppose, is the fact of how extensive discrimination exists to visible minorities and, in particular, to the disabled and the mentally disabled in this nation, through processes not only on the immigration side but also how the unions handle them, how the workplace handles them, and how equivalencies are done. We want these qualified people to come to the country, but when they arrive here, we do not give them accreditation for the tools they have and sometimes we would be better with tradespeople instead of university grads who must retrain. There is outright discrimination to visible minorities, and in particular disabled and mentally disabled in this country that is far beyond what I would imagine actually exists, so I would like to see us take a crack at those types of thing.

Those are the generic areas of my interest.

**Senator Pépin:** I have a comment in reply to Senator Dallaire.

[Translation]

The Committee on Social Affairs, Science and Technology made a study of mental illness and perhaps one of your answers will be in the report that will come out on May 9. I entirely agree that we should deal with the issue of mentally or physically ill children who are being refused Canadian citizenship.

[English]

**The Chairman:** Will the committee study it, for example, in a recommendation on the Immigration Act, or its processes? Will they actually go into specifics, or will they highlight it as a problem?

**Senator Pépin:** No, we are making a recommendation for children who are mentally challenged. We are not involved with immigration, but as a committee, perhaps we can address that.

**Senator Dallaire:** Part of it is more generic, in the cultural dimension of this nation, in terms of mental health and how we handle that.

matière de droits de la personne au Canada, l'avancement de ce dossier devant passer par les tribunes politiques. La Charte est l'une des assises fondamentales de notre pays ainsi que de ses interventions à l'échelle internationale.

Les droits de la personne, l'habilitation des femmes et la réconciliation entre les nations ainsi que les moyens à prendre pour inciter les agences responsables de l'avancement de ces dossiers à nous indiquer les progrès réalisés, s'il y a effectivement des progrès, et dans quelle mesure cela contribue au rapprochement entre les pays et, partant, à la paix dans le monde — voilà autant de sujets qui m'interpellent.

Le dernier point qui m'intéresse, et qui m'a assez surpris, mais peut-être en raison de mon innocence, je suppose, est l'ampleur de la discrimination à l'égard des représentants des minorités visibles et, tout particulièrement, des personnes ayant une incapacité physique ou mentale au Canada, quant à la façon dont elles sont traitées, non seulement par l'immigration, mais aussi par les syndicats, les milieux de travail et les instances responsables des équivalences. Nous voulons accueillir au pays ces travailleurs qualifiés, mais lorsqu'ils arrivent ici, nous ne reconnaissons pas leurs compétences, ce qui fait qu'il serait parfois préférable d'accueillir des gens de métier, plutôt que des diplômés universitaires qui doivent se recycler. Il y a au Canada discrimination flagrante à l'égard des minorités visibles, ainsi que des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, une situation qui dépasse de loin ce que je pouvais imaginer, ce qui fait que j'aimerais aussi que nous nous penchions sur ces questions.

C'étaient donc mes grands sujets d'intérêt.

**Le sénateur Pépin :** J'aurais une observation à formuler en réponse au sénateur Dallaire.

[Français]

Le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie a fait une étude concernant les maladies mentales et peut-être qu'une de vos réponses se trouvera dans le rapport qui sera publié le 9 mai. Je suis tout à fait d'accord que nous nous penchions sur la question des enfants malades mentalement ou physiquement à qui on refuse la citoyenneté canadienne.

[Traduction]

**La présidente :** Est-ce que le comité pourrait étudier, par exemple, une recommandation concernant la Loi sur l'immigration ou les processus connexes? Est-ce qu'on va entrer vraiment dans les détails, ou se contentera-t-on de signaler le problème?

**Le sénateur Pépin :** Non, nous formulons une recommandation concernant les enfants aux prises avec une déficience mentale. L'immigration ne fait pas partie de notre mandat, mais peut-être que notre comité peut tout de même s'intéresser à cette question.

**Le sénateur Dallaire :** C'est en partie plus générique, dans la dimension culturelle de ce pays pour ce qui est de la santé mentale et de la manière dont nous composons avec elle.

**Senator Munson:** For those of us who are new to this committee, we will have to do our homework on the Convention on the Rights of the Child. We cannot go out West until we read the report for the first time, or read it again, and understand the interim reports. This is very important.

We are all involved in many different things. Senator Nancy Ruth has some great ideas, but before we arrive there, we first have to get past here.

I have a number of ideas. Like Senator Dallaire, I have lived overseas. I have seen human rights abuses in China, as well as in approximately 70 other countries, including right here in our backyard in Davis Inlet, and recently in Saskatchewan. I am sensitive towards this.

One small point I wish to make, and it may not be the committee's wish, but I feel we should be more responsive to issues of the day — perhaps not on every issue that we see, but as a committee, if we see something that is so flagrant in this country or elsewhere, if we could sit down, have a meeting, and arrive at a consensus of saying in a bipartisan manner that, “We do not like what we saw yesterday.” I do not know whether that plays well with the committee, and it may stray from what we are constituted for in terms of a study, but I feel that if we want to put another face on the Senate and its senators, then we have a role to play.

**Senator Lovelace Nicholas:** I agree with Senator Munson. What I have in mind are the things that are happening today; I know the other issues are important, but we should discuss the issues that are happening now.

I should like the committee to look at abuse of women and children, to bring stricter rules to the offenders. I do not know if that is already in place. As I am a newcomer, I put this in the form of a question, and you may wish to inquire further as to what I would like to see. That was my main concern.

**Senator Carstairs:** We have to bear in mind our role as a committee. The committee cannot respond to anything for which we do not have a reference. There has to be a reference from the Senate of Canada. We can all respond individually on any issue we wish to: We can issue press releases; we can give statements in the chamber; we can do anything we want.

However, until we have a physical piece of paper that comes from the Senate of Canada saying that the Standing Senate Committee on Human Rights is authorized to study a particular issue, we cannot comment as a committee.

In order to have a more generic reference from the Senate, one that will give us more leeway to respond to some of these issues, we must first go by way of a reference to the Senate and receive the Senate's authority to do that kind of reporting. That is my first comment.

**Le sénateur Munson :** Pour ceux d'entre nous qui sont nouveaux au comité, nous devons aussi faire notre devoir en ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous ne pouvons aller dans l'Ouest sans avoir lu le rapport une première fois, ou sans le relire, et bien comprendre les rapports intérimaires. C'est très important.

Nous participons tous à bien des choses. Le sénateur Nancy Ruth a d'excellentes idées, mais avant d'en arriver là nous devons passer par ceci.

J'ai plusieurs idées. Tout comme le sénateur Dallaire, j'ai vécu à l'étranger. J'ai assisté à des cas de violation des droits de la personne en Chine, et aussi dans quelque 70 autres pays, y compris ici, dans notre propre cour, à Davis Inlet, et récemment en Saskatchewan. J'y suis sensible.

J'aimerais préciser une petite chose, et peut-être n'est-ce pas ce que veut le comité, mais il me semble que nous devrions être plus sensibles aux enjeux du moment — peut-être pas à absolument tout ce qui se passe, mais en tant que comité, si nous assistons quelque chose qui est tellement flagrant, ici ou ailleurs, si nous pouvons nous réunir et arriver à un consensus et dire d'une voix unie que « nous n'avons pas aimé ce que nous avons vu hier ». Je ne sais pas si ce sera bien accueilli au comité, et peut-être est-ce que cela déborde de ce pour quoi nous sommes constitués, en matière d'étude, mais il me semble que si nous pouvions donner un autre visage au Sénat et à ses sénateurs, nous avons un rôle à jouer.

**Le sénateur Lovelace Nicholas :** Je suis d'accord avec le sénateur Munson. Ce que j'ai à l'esprit, c'est le genre de choses qui se passent de nos jours; je sais qu'il y a d'autres enjeux importants, mais nous devrions traiter des enjeux du moment.

J'aimerais bien que le comité examine la question des violences faites aux femmes et aux enfants, pour imposer des règles plus strictes aux agresseurs. Je ne sais pas si cela existe déjà. Je suis nouveau venu, j'amène cela sous forme de question, et peut-être vous voudrez savoir ce que j'ai à l'esprit. C'est ma plus grande préoccupation.

**Le sénateur Carstairs :** Nous ne devons pas perdre de vue notre rôle en tant que comité. Le comité ne peut pas réagir à quoi que ce soit dont le dossier ne nous a pas été confié. Il faut un renvoi du Sénat du Canada. Nous pouvons tous réagir individuellement à n'importe quelle situation : nous pouvons émettre des communiqués de presse; nous pouvons faire des déclarations à la Chambre; nous pouvons faire tout ce que nous voulons.

Cependant, tant que nous n'avons pas un document, émanant du Sénat du Canada, pour nous dire noir sur blanc que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne est autorisé à étudier une question particulière, nous ne pouvons pas commenter cette question en tant que comité.

Pour avoir un renvoi plus générique du Sénat, qui nous donnerait plus de marge de manœuvre pour réagir à certaines de ces situations, il nous faut d'abord nous adresser au Sénat et en obtenir l'autorisation pour faire ce genre de rapport. C'est la première chose que j'ai à dire.

My second comment is that I should like this committee to address a very generic issue once more — more specifically which groups of people are not equal in this country. We have had the Charter of Rights and Freedoms for 25 years now. It is clear that Aboriginal people fall into that category. If they were truly equal, they would not live in poverty, they would not have the highest suicide rate, they would not have the lowest rates of education, they would not be subject to the abuse issues they are forced to deal with on a daily basis. I have not put my mind to a specific reference at this point, but something that would capture much of what Senator Nancy Ruth has said today in putting forward a number of her ideas.

These really are basic equality rights. Under the Charter of Rights and Freedoms, all Canadians are equal, but all of us here today know that all Canadians are not equal. We will have to be very careful about what we want to include, because the study could become so large that we would never achieve anything, but I put forth one specific example.

There is an autism rally scheduled for this week, and we know that this is just the tip of the iceberg in terms of the denial of educational opportunities to children in this country, whether it is because they have fetal alcohol effect, whether it is because they have autism, whether it is because they have attention deficit disorder, the whole gambit. Those children are not given an equal opportunity within the Canada's education system. I recognize that education is a provincial responsibility. No one recognizes that more than I. I taught for 20 years. However, I also feel that we have a responsibility under our equality provisions to say that there are essential guarantees for Canadians, and they cannot achieve that guarantee if, at the first moment of entering a school system, that guarantee of equality is not recognized.

**Senator Dallaire:** By not making resources available?

**The Chairman:** This has been the subject matter of a number of court cases.

**Senator Nancy Ruth:** This is a question about process. The courts have said the autistic parents do not have the right to force the school system to pay for education and health care. We have two cases where the courts have denied it. There is a third one pending — in Ontario.

If the Senate were to do its report, is this just another effort to force the Supreme Court to make another decision? I am asking: How does this work? How do all the pieces fit together in this thing called Canada?

**Senator Carstairs:** We have to understand from the very beginning that we do not direct courts to do anything. We can put a lot of pressure on governments to do something. Essentially, when looking at recent court actions, whether with respect to autism or corporal punishment of children, which is what led me to propose originally the study on children,

La deuxième, c'est que j'aimerais que ce comité se penche sur une question très générale encore — plus précisément, quels groupes de personnes ne sont pas égaux dans ce pays. Notre Charte des droits et liberté a déjà 25 ans. Il est clair que les peuples autochtones tombent dans cette catégorie. S'ils étaient véritablement égaux, ils ne vivraient pas dans la pauvreté, ils n'auraient pas le plus haut taux de suicide, ils n'auraient pas le plus faible taux d'éducation, ils ne seraient pas l'objet des abus qu'ils sont forcés de vivre au quotidien. Je n'ai pas encore formulé dans mon esprit un renvoi précis, pour l'instant, mais ce serait quelque chose qui capture en grande partie ce qu'a dit le sénateur Nancy Ruth aujourd'hui, en présentant certaines de ses idées.

Ce sont véritablement des droits fondamentaux à l'égalité. En vertu de la Charte des droits et libertés, tous les Canadiens sont égaux, mais nous savons tous, ici, que tous les Canadiens ne sont pas égaux. Nous devons faire très attention à qui nous voulons inclure, parce que l'étude pourrait devenir tellement vaste que nous ne puissions parvenir à rien, mais je propose un exemple précis.

Il y a cette semaine un rassemblement sur l'autisme qui est prévu, et nous savons que ce n'est que la pointe de l'iceberg, comme exemple du déni de possibilité d'éducation aux enfants de ce pays, que ce soit parce qu'ils ont le syndrome d'alcoolisme fœtal, qu'ils sont autistes ou parce qu'ils ont un déficit d'attention, ou toute autre chose. Ces enfants n'ont pas de chances égales dans le système d'éducation du Canada. Je reconnais que l'éducation est une responsabilité provinciale. Personne ne le reconnaît mieux que moi. J'ai enseigné pendant vingt ans. Cependant, je pense aussi que nous avons une responsabilité, en vertu des dispositions sur l'égalité, de dire que ce sont là des garanties essentielles pour les Canadiens, et qu'ils ne peuvent jouir de cette garantie si, dès leurs premiers pas dans le réseau d'éducation, cette garantie d'égalité n'est pas reconnue.

**Le sénateur Dallaire :** Parce qu'ils n'ont pas accès aux ressources?

**La présidente :** Cela a été le thème de plusieurs procès.

**Le sénateur Nancy Ruth :** C'est une question de processus. Les tribunaux ont dit que les parents d'enfants autistes n'ont pas le droit de forcer le système d'éducation à payer pour l'éducation et les soins de santé. Nous avons deux exemples de refus des tribunaux. Il y a un troisième procès en cours — en Ontario.

Si le Sénat devait faire son rapport, est-ce que ce n'est qu'un autre moyen de forcer la Cour suprême à prendre une autre décision? Ce que je demande, c'est comment ça marche? Comment est-ce que tous les rouages s'imbriquent dans ce qu'on appelle le Canada?

**Le sénateur Carstairs :** Nous devons comprendre dès le départ que nous ne pouvons pas forcer la main des tribunaux, d'aucune façon. Nous pouvons exercer de fortes pressions sur les gouvernements pour qu'ils agissent. Dans le fond, quand on voit les procès intentés récemment, que ce soit au sujet de l'autisme ou du châtement corporel infligé aux enfants, qui m'a

children do not have rights in this country. When we promulgated the charter, we promulgated it for everyone except kids. Kids do not have rights.

**Senator Nancy Ruth:** They have the capacity to act.

**Senator Carstairs:** Governments. Do not ask the courts. You cannot criticize the courts every time they make a statement that appears to go beyond what governments have authorized. Our responsibility is to government. If we really believe children should be included in the Charter of Rights and Freedoms, we are calling for an amendment that includes children.

**Senator Pépin:** I think that is very important. We mentioned children with autism, but what about children suffering from Asperger's syndrome, for example? Their treatment, including visits to specialists, is not paid for. Many of them need to see specialists on a regular basis. If their parents do not have the income, it is very difficult.

**The Chairman:** Perhaps ultimately, we can look at the legal implications, the political implications and the practical results.

Rather than discuss it here, what we normally do, and that is why we have committees, is identify a problem. This is a problem of getting resources to children. Then we bring in legal experts to tell us how far the Charter assists us in that problem and what governments have done. Then we look at the federal-provincial issue: Is it a provincial matter? Is it a federal matter? How is that playing out?

Ultimately, this committee, having heard from all of these sources, will come to a conclusion or make a recommendation as to what should be done. We can be high-minded and urge the government to do X, Y, or Z; or we can say we want such and such amended, whether it is an act or something else.

I think we are getting ahead of ourselves in talking about how we solve the problem. We should be identifying the problems.

**Senator Nancy Ruth:** I just want to know how it all works together, this thing called government.

**The Chairman:** There is another place where the white smoke comes up. Sometimes I think national policies and laws are made the same way.

We do not quite know how it all falls together, as it is always different. There is not one road. Senator Carstairs has been through the political machinery more than I have. She can tell you that there is not one answer. It requires a lot of timing and involves a lot of issues. Sometimes it involves

amenée à l'origine à proposer l'étude sur les enfants, les enfants, au Canada, n'ont aucun droit. Quand nous avons promulgué la Charte, nous l'avons promulguée pour tout le monde, excepté les enfants. Les enfants n'ont aucun droit.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Ils ont la possibilité d'agir.

**Le sénateur Carstairs :** Les gouvernements. Ne demandez pas cela aux tribunaux. On ne peut pas critiquer les tribunaux chaque fois qu'ils font une déclaration qui semble déborder de ce qu'ont autorisé les gouvernements. Notre responsabilité est à l'égard du gouvernement. Si nous sommes réellement convaincus que les enfants devraient être inclus dans la Charte des droits et libertés, nous demandons une modification pour inclure les enfants.

**Le sénateur Pépin :** Je pense que c'est très important. Nous avons parlé des enfants autistes, mais qu'en est-il des enfants qui souffrent du syndrome d'Asperger, par exemple? Leur traitement ne sont pas couverts par l'assurance-maladie, pas même les visites aux spécialistes. Bon nombre d'entre eux ont besoin d'être vus régulièrement par des spécialistes. Si leurs parents n'en ont pas les moyens, c'est très difficile.

**La présidente :** Peut-être qu'en fin de compte, nous pouvons étudier les implications juridiques, les implications politiques et les résultats pratiques.

Plutôt que d'en parler ici, ce que nous faisons normalement, et c'est pourquoi nous avons des comités, c'est que nous cernons un problème. Le problème, c'est l'accès des enfants aux ressources. Ensuite, nous faisons venir des experts juridiques qui nous disent dans quelle mesure la Charte nous aide avec ce problème, et ce que les gouvernements ont fait. Puis, nous examinons la question fédérale provinciale : est-ce de compétence provinciale? Ou est-ce de compétence fédérale? Comment est-ce que tout cela s'imbrique?

En fin de compte, ce comité, après avoir entendu toutes ces sources, tire une conclusion ou fait une recommandation sur ce qui devrait être fait. Nous pouvons être directifs et inciter le gouvernement à faire telle ou telle chose; ou nous pouvons dire que nous voulons telle ou telle modification, que ce soit dans une loi ou toute autre chose.

Je pense que nous sautons des étapes en parlant de la manière de résoudre le problème. Nous devrions surtout commencer par les circonscrire.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je voudrais seulement savoir comment tout cela fonctionne, cette mécanique qu'on appelle le gouvernement.

**La présidente :** Il y a un autre endroit d'où émane la fumée blanche. Parfois, je pense que les politiques et les lois nationales sont faites de la même manière.

Nous ne savons pas exactement comment s'imbriquent tous les rouages, c'est toujours différent. Il n'y a pas qu'une façon de faire. Le sénateur Carstairs connaît beaucoup mieux que moi la mécanique politique. Elle peut vous dire qu'il n'y a pas qu'une seule réponse. Le tout exige beaucoup de synchronisation et porte

a change in law, sometimes it is political will and sometimes it is a reaction from a community to create change.

That is what this committee does. We seek advice to find out what the issues are. We have dealt with the Convention on the Rights of the Child. The report states very simply that it was signed, that the government is bound by it, but that it is being used simply as a guideline.

In that case, it was simple for the group to come to the conclusion that most Canadians believed that, when the government signed the Convention on the Rights of the Child, it intended to be bound by it. Most Canadians believe we are bound by it. It is a revelation to many groups to find out that we are not.

The courts have been struggling with how to introduce the convention. How can they utilize the convention? There is one case where they actually used it. There were a few other cases where they alluded to it and said we are morally bound by it and that we have some responsibility to take it into account.

Those are the discussions we have had over a year. I hope, in your reading of the report, it will be apparent how we struggled with getting the implementation. White smoke is what we have called it. Sometimes it is pious invocation and nothing more.

I think we have probably exhausted what we can do today.

**Senator Dallaire:** I remember last year there being a kerfuffle about people meeting outside of the normal meeting time, which I found rather interesting. There was a sense of cooperation and coordination, on one hand, while, on the other, there was procedure and so on.

I would very much enjoy the opportunity of chewing the fat on human rights issues with people around this table. Although we might be sitting on this committee dealing with one issue, some of us have other agendas outside of this issue that we would like to confer about and see if we are off in left field.

One way of achieving that is to set aside some time at every meeting. Also, I am totally ignorant to this, but maybe we could arrange a time to get together, during a lunch, say. This would not necessarily occur with the clerical and translation staff, but a time where we can see how things are going.

If we are involved in human rights outside of this issue, it would be nice to know that we are gravitating around a central entity discussing this subject.

**The Chairman:** It is a good suggestion. I think what you are saying is we should find an informal way of getting to know each other, our interests, our expertise and our shortcomings.

sur bien des enjeux. Parfois, il faut un changement dans la loi, parfois il faut de la volonté politique et d'autres fois encore, il faut une réaction de la communauté pour susciter le changement.

C'est ce que fait le comité. Nous demandons des avis pour circonscrire les enjeux. Nous avons traité de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le rapport dit très simplement qu'il a été signé, que le gouvernement est lié par lui, mais qu'il n'est, vraiment, qu'une ligne directrice.

Dans ce cas-là, il a été facile pour le groupe d'en arriver à la conclusion que la plupart des Canadiens sont convaincus que lorsque le gouvernement a signé la Convention relative aux droits de l'enfant, il pensait avoir une obligation. La plupart des Canadiens pensent que nous sommes liés par la convention. C'est une révélation pour bien des groupes d'apprendre que nous ne le sommes pas.

Les tribunaux ont cherché par tous les moyens le moyen d'intégrer la convention. Comment peuvent-ils l'utiliser? Il y a un cas où ils l'ont utilisée. Il y en a eu plusieurs autres où ils y ont fait allusion et ont dit que nous sommes moralement liés par la convention et que nous avons la responsabilité de le prendre en compte.

C'est le genre de discussions que nous avons eues pendant un an. J'espère qu'à la lecture du rapport, vous verrez combien nous nous sommes débattus pour obtenir qu'elle soit mise en œuvre. C'est ce que nous appelons la fumée blanche. Parfois, ce ne sont que des vœux pieux, rien de plus.

Il me semble que nous avons probablement épuisé le sujet de ce que nous pouvons faire aujourd'hui.

**Le sénateur Dallaire :** Je me rappelle le bruit qu'a causé l'année dernière le fait que des gens se réunissaient en dehors des heures de réunion normales, ce que j'ai trouvé plutôt intéressant. Il y avait le sens de la coopération et de la coordination d'un côté, alors que de l'autre, il y avait la procédure et tout le reste.

J'aimerais beaucoup avoir la chance de parler longuement des questions des droits de la personne avec les gens qui entourent cette table. Bien que nous soyons ici, à ce comité, pour parler d'une question, certains d'entre nous ont d'autres domaines de préoccupation dont nous aimerions bien discuter, pour voir s'il n'y en a pas d'autres qui pensent comme nous.

Un moyen d'y arriver est de réserver une certaine période de chaque réunion pour cela. De plus, je ne sais absolument pas si c'est possible, mais peut-être pourrions-nous prévoir un moment pour nous réunir, peut-être pour un déjeuner. Ce ne serait pas nécessairement avec le personnel d'appui et d'interprétation, mais un moment où nous pourrions discuter de la façon dont se passent les choses.

Si nous nous intéressons aux droits de la personne à part cet aspect, ce serait bon de savoir que nous gravitons autour d'une entité centrale qui discute du sujet.

**La présidente :** C'est une bonne suggestion. Je pense que ce que vous dites, c'est que nous devrions trouver un moyen informel de nous faire mutuellement connaissance, de connaître nos intérêts, notre expertise et nos lacunes.

**Senator Dallaire:** Bouncing ideas off of each other.

**The Chairman:** I think the steering committee should take that suggestion up and follow through with it.

I know that some committees have done that, arranged dinner together, for example. We can do that.

Also, in working together we will learn a lot about each other. We will discover each other's strengths and weaknesses. Just when you thought one person knew everything about international matters, say, you find out they know something about a national issue and that they have an expertise there.

I sat on the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs and deferred to all of the academics on that committee. When it came to youth justice, I was the only provincial court judge, where the action is not the Court of Appeal. They had a hard time not listening to me, because I would tell them how it is done in the field, how it is practiced, as opposed to original intention. They backed off immediately because 12 years of experience counts.

I am waiting to find out what all of you really know, what you are interested in, and about your past experiences. It is a good idea.

**Senator Dallaire:** If that is possible.

**Senator Nancy Ruth:** I volunteer my apartment. There is lots of wine, but no food.

**Senator Dallaire:** Also, if there is a plan to travel, some of our schedules are already chockablock. The sooner travel might be pondered and we block days off for it, the better.

**The Chairman:** I am pleased you mentioned that.

I think we start off with an optimistic outlook that we can complete everything by the end of June, but the steering committee will have to meet. I have asked Senator Carstairs to talk to her leadership, and I will talk to mine. The timing of committee travel has not been sorted out. As well, our side is down to 24 members; there is a resistance to having us travel because we are needed here. On the other hand, there is value in us travelling.

I think the leadership must decide what is going to happen in the next two months and let us know. Our plea is that we be treated equally to other committees. We do not want some committees travelling and others not.

Particularly regarding human rights, we have deferred our work to other committees. This time around, I think we are saying we have proved what we have, and we have a compelling reason to finish our studies.

**Senator Munson:** We have human rights.

**The Chairman:** That is right, and they should not be deferred.

**Le sénateur Dallaire :** Échanger des idées entre nous.

**La présidente :** Je pense que le comité directeur devrait accepter cette suggestion et assurer un suivi.

Je sais que certains comités l'ont fait, se sont arrangés pour déjeuner ensemble, par exemple. Nous pourrions en faire autant.

Aussi, en travaillant ensemble, nous apprendrons beaucoup de choses les uns sur les autres. Nous découvrirons nos points forts et nos points faibles mutuels. Juste alors qu'on pense qu'une personne sait tout des questions internationales, disons, on se rend compte qu'elle connaît bien un enjeu national, et qu'elle a même une certaine expertise du sujet.

J'ai siégé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, et je m'en suis remis à tous les savants qui siégeaient à ce comité. Par contre quand il s'agissait de justice de la jeunesse, j'étais le seul juge de tribunal provincial, dont les activités ne sont pas celles de la Cour d'appel. Ils avaient du mal à ne pas m'écouter, parce que je leur disais comment se font les choses dans le domaine, quelles sont les pratiques, par opposition à l'objectif original. Ils ont fait marche arrière tout de suite, parce que 12 ans d'expérience, cela compte.

J'attends de voir ce que vous savez vraiment, ce qui vous intéresse et quelles sont vos expériences. C'est une bonne idée.

**Le sénateur Dallaire :** Si s'est possible.

**Le sénateur Nancy Ruth :** J'offre de vous accueillir chez moi. Il y a beaucoup de vin, mais pas de nourriture.

**Le sénateur Dallaire :** Aussi, si on doit prévoir un voyage, certains de nos agendas sont déjà pleins. Plus tôt nous pourrions réfléchir au voyage et prévoir les journées où il aura lieu, mieux ce sera.

**La présidente :** Je suis heureuse que vous en ayez parlé.

Je pense que nous commençons avec l'objectif optimiste de tout terminer pour la fin de juin, mais le comité directeur devra se réunir. J'ai demandé au sénateur Carstairs de parler à son leadership, et je parlerai au mien. Les dates du voyage du comité ne sont pas fixées. De plus, de notre côté, nous n'avons plus que 24 membres; il y a de la résistance à l'idée de ce que nous voyagions, parce qu'on a besoin de nous ici. D'un autre côté, il est bon que nous voyagions.

Je pense que le leadership doit décider de ce qui se passera ces deux prochains mois, et nous en faire part. Tout ce que nous demandons, c'est d'être traités comme les autres comités. Nous ne voudrions pas que certains comités voyagent, et d'autres pas.

En ce qui concerne particulièrement les droits de la personne, nous avons laissé d'autres comités faire notre travail. Cette fois-ci, je pense que nous affirmons avoir fait la preuve de ce que nous avons, et nous avons une raison impérieuse de terminer nos études.

**Le sénateur Munson :** Nous avons les droits de la personne.

**La présidente :** C'est vrai, nous ne devrions pas reporter cette question.

We will pursue that and try to nail down the dates as quickly as we can. We may have to come to you and ask you to travel at irregular times. In other words, this committee has travelled or intended to travel in the summer once. We will have to see what the art of the possible is. I do not think we can answer that yet. We will get back to you as quickly as possible.

**Senator Nancy Ruth:** Do we meet every Monday at 4:00 p.m.?

**The Chairman:** Yes. Keep 4:00 p.m. Monday in mind. However, until we actually get the process going, there will be a time delay. I cannot tell you exactly when the next meeting is.

**Senator Nancy Ruth:** I may be 10 or 15 minutes late arriving. I leave my house at 12:30 p.m., but I am often delayed at Pearson.

**The Chairman:** If Senator Stewart were here, he would attest to that. We have known this problem with our Toronto colleagues.

**Senator Carstairs:** People from Western and Eastern Canada get here.

**The Chairman:** We have one flight; we either take it or we do not. You will do your best to be here on time.

I think we are going to have interesting times ahead. I appreciate we have renewed energy in the group and new ideas. Thank you.

The committee adjourned.

Nous allons étudier cela, et essayer de fixer des dates aussitôt que possible. Il se peut que nous devions vous demander de travailler à des moments irréguliers. Autrement dit, ce comité a voyagé, ou a voulu voyager une fois en été. Nous devons voir ce qui peut se faire. Je ne pense pas que nous puissions répondre à cela tout de suite. Nous vous reviendrons avec tout cela dès que possible.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Est-ce que nous nous réunissons tous les lundis à 16 heures?

**La présidente :** Oui. Gardez 16 heures le lundi à l'esprit. Toutefois, tant que le processus ne sera pas enclenché, il y aura un décalage. Je ne peux pas vous dire exactement quand sera la prochaine réunion.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Il se peut que j'aie 10 ou 15 minutes de retard. Je quitte chez moi à 12 h 30, mais je suis souvent retenue à l'aéroport Pearson.

**La présidente :** Si le sénateur Stewart était ici, il le confirmerait. Nous avons connu ce problème avec nos collègues de Toronto.

**Le sénateur Carstairs :** Les gens de l'Ouest et de l'Est canadien se rendent ici.

**La présidente :** Nous avons un vol; nous le prenons ou nous le manquons. Vous ferez de votre mieux pour être ici à l'heure.

Je pense que nous allons connaître des temps intéressants. J'apprécie le fait que nous ayons dans le groupe une dynamique renouvelée et de nouvelles idées. Merci.

La séance est levée.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5